

Décembre 2013/Janvier 2014 - N° 21/22

INVESTIR AU CAMEROUN

GRANDS CHANTIERS
AGRICULTURE
ENERGIE
MINES
INDUSTRIE
SERVICES
FINANCE



Douala Stock Exchange Les pistes du dynamisme

**AES-Sonel
contre
CAMTEL**



**Paul Biya
sur le front
sécuritaire**



IL Y A DU SERVICE DANS L'AIR



La valeur n'attend pas le nombre des années. 2 ans au compteur, un personnel hautement qualifié, des appareils régulièrement révisés, des valeurs, une vision, un sourire, l'étoile du Cameroun est bel et bien lancée sur sa trajectoire. Voyagez sereins, voyagez Camair-co.

Une nation, une compagnie, une étoile. Camair-co.

www.camair-co.cm



Camair-Co

L'étoile du Cameroun

Par Beaugas-Orain Djoyum

Un risque en diamant



Les investisseurs et les géants mondiaux de l'industrie diamantifère gagneraient à s'intéresser au Cameroun. Au moment où les experts en la matière indiquent que les réserves mondiales de diamant s'épuisent et devraient avoir atteint leur rendement maximal vers 2030, il est temps de rechercher au Cameroun des opportunités ou des relais de croissance. L'étude Global rough diamond supply 2013, publiée par Resource Investor, relève que l'on attend que la demande mondiale de diamants s'élève à 5,9% par an jusqu'en 2020, et que l'offre augmente de 2,7% par rapport à la même période. Dans la même lancée, les plus grands producteurs de diamants bruts au monde estiment qu'à l'horizon 2020 la demande mondiale annuelle grimpera à 20 milliards de dollars, alors que l'offre n'atteindra que 9 milliards de dollars.

Un peu plus d'un an après son admission au Processus de Kimberly le 14 août 2012, le Cameroun a exporté un peu plus de 2414 carats de diamants (voir page 46). Très peu, me direz-vous, si l'on compare avec les plus grands producteurs africains comme le Botswana, qui trône au classement mondial en s'illustrant comme le plus important producteur en valeur en 2012 avec une production annuelle de 20,554 millions de carats pour 2,98 milliards de dollars. Oui, mais le Cameroun représente un bon risque dans ce secteur. Non, le

Cameroun ne dispose pas de la plus grande réserve mondiale de diamant, comme l'affirmait à ses débuts au Cameroun le Coréen C and K Mining, seul détenteur d'un permis d'exploitation à l'est du pays. Mais le pays dispose d'un potentiel diamantifère immense et inexploré. Actuellement exploité par une seule entreprise.

Les experts du BRGM ont relevé il y a quelques années 41 occurrences où l'exportation artisanale du diamant a lieu. Le potentiel conglomeratique, lui, n'est même pas encore évalué. Le gisement du Cameroun se situe davantage entre la République Centrafricaine et la République du Congo. Tous les deux pays producteurs de diamant. Autre avantage considérable, le Cameroun ne connaît pas de conflits sociaux comme certains autres pays africains producteurs de diamant. Ce qui garantit une production paisible.

Certes, certaines entreprises frappent déjà à la porte du Cameroun. Elles devraient aller jusqu'au bout de leur démarche. Celles qui n'y sont pas encore devraient l'envisager. Les autorités publiques, de leur côté, devraient respecter à la lettre les textes en vigueur dans le Code minier et la Loi relative à l'incitation des investissements privés. Elles devraient faciliter, sans exigences supplémentaires, leur implantation. Cela pourrait garantir au pays un avenir plus brillant.

INVESTIR AU CAMEROUN

Editeur

 Mediamania Sàrl
 6, rue du Léman
 1201 Genève - Suisse

Directrice de la publication

Yasmine BAHRI-DOMON

Rédaction

 Beaugas-Orain DJOYUM, Ayissi LE BEAU,
 Mamadou CISSÉ, Muriel EDJO, Brice R.
 MBODIAM, Dominique FLAUX.
www.agenceecofin.com
Opérateur

 Mediamania Sàrl
www.mediamania.pro

Maquette : Jérémie FLAUX,

Réalisation web : Christian ZANARDI,

Corrections : Xavier MICHEL

Régie publicitaire

 Mediamania Sarl, Genève
 Benjamin FLAUX
 Tél +41 78 699 13 72
benjamin.flaux@mediamania.pro
Au Cameroun

 Albert MASSIMB
almassimb@yahoo.fr

Tel : 00 237 94 66 94 59 ou 00 237 77 75 13 98

Impression

Rotimpres, Aiguaviva, Espagne

Distribution Cameroun

 Albert MASSIMB
almassimb@yahoo.fr

Tel : 00 237 94 66 94 59 ou 00 237 77 75 13 98

Gratuit – Ne peut être vendu



AU SOMMAIRE

- 03 • Un risque en diamant
- 06 • CASTING
- 08 • Paul Biya en adepte de la paix et de la sécurité au Sommet de l'Elysée
- 10 • AES-SONEL menacé de sanctions pour un projet de distribution low-cost de l'internet
- 12 • Près de 20 000 hectares concédés à Herakles Farms pour la création de palmeraies au Cameroun
- 14 • Jean Bardet d'Orange : « On a énormément combattu MTN Cameroun »
- 15 • La DSX au scanner
- 16 • Genèse : l'impréparation, première cause de morosité
- 18 • Banques-DSX : la concurrence déloyale a la cote
- 20 • Sylvester Moh Tangongho : « La DSX doit mettre en place des conditions attractives »
- 22 • Les entreprises préfèrent le maquis fiscal aux incitations de la DSX
- 24 • BVMAC-DSX : la rivalité permanente
- 25 • Répression : la Bourse de Douala épinglée sur l'emprunt obligataire de 2010
- 26 • Optimisation de la DSX : et si la fusion avec la BVMAC était la solution !
- 28 • Simplot Kwenda : « Il faut urgemment réévaluer les capacités techniques de la DSX »
- 31 • « Nous avons réduit les coûts de cotation et nous avons établi des standards d'introduction plus accessibles »
- 34 • Pierre Ekoule Mouangue : mission non accomplie...
- 34 • Jacqueline Adiaba : banquière et gérante des cotations
- 35 • Omer Badang : poumon high tech de la DSX
- 36 • Le Cameroun se dote d'un budget de 3312 milliards FCFA en 2014
- 36 • L'Etat camerounais ouvre la compétition pour la gestion du futur port en eaux profondes de Kribi
- 37 • Le déficit de production du maïs au Cameroun pourrait être comblé dès 2014
- 37 • Près de 100 hectares de sorgho et de mil dévastés par des éléphants dans l'Extrême-Nord
- 37 • 78 tonnes de semences de riz pluvial pour stimuler la production camerounaise
- 38 • Un projet du gouvernement va approvisionner Guinness Cameroon en maïs, sorgho et manioc



- 38 • Vers une extension des palmeraies de PAMOL dans la presqu'île de Bakassi
- 40 • La production du café au Cameroun chute de plus de 40% en 2012-2013
- 40 • Le CICC lance un fonds de garantie de 1 milliard FCFA pour les producteurs de café-cacao
- 40 • Cacao : les producteurs camerounais ont gagné 250 milliards FCFA en 2012-2013
- 41 • Les aviculteurs ont mis 4 millions de poulets sur le marché pour les fêtes de fin d'année
- 41 • 4,9 milliards FCFA pour produire plus de 26 000 porcs par an dans la localité d'Abang
- 42 • La banque camerounaise des PME annoncée « *dans les prochaines semaines* »
- 42 • La BICEC et Allianz Cameroun s'associent pour la promotion du crédit-bail
- 43 • Actis sécurise les fonds en vue de l'acquisition des parts d'AES au Cameroun
- 43 • GSC Energy veut développer une centrale solaire de 500 MW au Cameroun
- 44 • Le Cameroun à la recherche de 23 milliards FCFA pour financer le barrage de Memvé'élé
- 44 • La société Tradex subit de plein fouet la crise centrafricaine
- 45 • MTN Cameroun rétrocède à l'Etat la station d'atterrissage du câble WACS de Limbé
- 45 • Au Cameroun, les abonnés MTN peuvent régler leurs achats par téléphone dans les supermarchés
- 46 • Viettel reporte de quelques mois le lancement de ses activités au Cameroun
- 46 • Activa lance le paiement des primes d'assurance via le téléphone mobile
- 47 • Le Cameroun va augmenter sa production pétrolière avec l'entrée en activité du champ de Mvia
- 47 • Jindal rachète les parts de Legend Mining dans l'exploration du fer à Ngovayang
- 48 • Un an après son admission au Processus de Kimberly, le Cameroun a vendu 2414 carats de diamant
- 48 • 200 kg d'or ont été produits dans la région de l'Est du Cameroun en octobre 2013
- 49 • Le Cameroun parmi les plus petits consommateurs de cacao dans le monde
- 49 • Le Cameroun recherche un partenaire privé pour relancer le Complexe laitier de Ngaoundéré
- 50 • Elisabeth Medou Badang prend les commandes d'Orange Cameroun

CASTING



JEAN-CLAUDE MBWENTCHOU



Le ministre camerounais du Développement urbain et de l'Habitat, Jean-Claude Mbwentchou, a révélé que la voirie urbaine de la ville de Buéa, dans la région du Sud-Ouest, a été réhabilitée à hauteur de 13,5 milliards de francs CFA sur un linéaire de 33 km. Initialement, il était prévu des travaux sur un linéaire de 12 km seulement, pour un montant de 4,5 milliards de francs CFA, précise le ministre Mbwentchou, qui annonce d'autres travaux d'envergure dans les villes voisines de Limbé et de Tiko. Ces grands travaux dans la ville de Buéa ont été effectués en prélude à la célébration du Cinquantenaire de la Réunification du Cameroun, évènement que va abriter cette ville anglophone du Cameroun.

GEORGES CHRISTOL MANON



Le directeur général de la Mission d'aménagement et de gestion des zones industrielles du Cameroun (MAGZI), Georges Christol Manon, a publié le 27 novembre 2013 une série d'avis d'appels d'offres pour la réalisation d'études techniques en vue de l'aménagement de 174 hectares de terrains sur le territoire camerounais. Ces travaux, qui vont permettre l'installation de nouvelles entreprises, vont s'effectuer, apprend-on, dans les zones industrielles de Yaoundé (20 hectares), Bonabéri-Douala (40 hectares), Ombé dans la région du Sud-Ouest (56,6 hectares) et Ngaoundéré (57,5 hectares). La MAGZI a pour mission de promouvoir le développement industriel du Cameroun à travers l'aménagement de terrains devant être mis en location au profit des investisseurs.



ALAMINE OUSMANE MEY



Dans une circulaire qu'il a récemment rendue publique, le ministre camerounais des Finances, Alamine Ousmane Mey, a invité les PCA des « sociétés à capital public et sociétés d'économie mixte », ainsi que des « établissements publics administratifs », à tenir leurs conseils

d'administration avant le 31 décembre 2013 afin d'adopter les budgets 2014. Ces entreprises sont également invitées à faire parvenir au ministre des Finances, au plus tard le 15 janvier 2014, « les rapports d'activités de l'exercice 2013, le projet de plan d'action 2014, une copie des résolutions prises par le conseil d'administration ». L'octroi des subventions à ces sociétés étatiques pour le compte de l'exercice budgétaire 2014, apprend-on, « est subordonné à la transmission dans les délais de ces documents ».

FRÉDÉRIC MBOTTO EDIMO



Un Boeing de la Cameroon Airlines Corporation (Camair Co), la compagnie aérienne nationale que dirige Frédéric Mbotto Edimo, a procédé pendant le week-end du 14 au 15 décembre 2013 au rapatriement de plus de 500 Camerounais vivant en République Centrafricaine (RCA). Ils ont été débarqués à l'aéroport international de Douala. Cette opération vise à protéger la colonie camerounaise vivant dans ce pays de l'insécurité qui s'y est installée depuis l'arrivée au pouvoir de la rébellion de la Séléka en mars 2013. Insécurité qui est récemment montée d'un cran, provoquant un déploiement de l'armée française dans ce pays d'Afrique centrale.

JEAN-MARC ANGA



Selon les statistiques révélées par Jean-Marc Anga, le directeur exécutif de l'Organisation internationale du cacao (ICCO), à l'ouverture de Festicacao 2013 le 28 novembre à Monatéle, au Cameroun, l'Afrique produit 71% du cacao dans le monde, mais n'en transforme que 4%. Cette situation, a souligné le directeur exécutif de l'ICCO, est transposable au Cameroun, pays qui produit en moyenne 225 000 tonnes de cacao depuis cinq ans, mais n'en transforme qu'entre 25 et 30 000 tonnes. A cause de ce délaissement de la transformation, le vaste bassin de production de cacao qu'est l'Afrique « se met à la merci de la volatilité des cours sur le marché mondial », a souligné M. Anga.

CHRISTINE ROBICHON



La nouvelle ambassadrice de France au Cameroun, Christine Robichon, indique que depuis 2006 les engagements financiers de l'Agence française de développement (AFD) en faveur du Cameroun sont estimés à près de 1000 milliards de francs CFA, dont une moyenne de 135 milliards de francs CFA par an. Entre autres projets financés au Cameroun par l'AFD, l'on peut citer le 2ème pont sur le Wouri, dont les travaux de construction ont été récemment lancés à Douala, la construction du barrage de Lom Pangar, les projets d'alimentation en eau potable des villes de Yaoundé et de Douala, l'aménagement des pénétantes est et ouest de la ville de Douala dont les travaux devraient bientôt démarrer...

Paul Biya en adepte de la paix et de la sécurité au Sommet de l'Elysée



A la tête d'un pays parmi les plus stables du continent noir, le chef de l'Etat camerounais a pris part, les 6 et 7 décembre 2013, au Sommet sur la paix et la sécurité en Afrique organisé dans la capitale française.

A l'invitation du chef de l'Etat français, François Hollande, le président de la République du Cameroun, Paul Biya, a pris part les 6 et 7 décembre 2013 à Paris au Sommet de l'Elysée sur la paix et la sécurité en Afrique. Cette rencontre est survenue quelques jours seulement après une attaque de militaires centrafricains à Gbiti, une localité de la région de l'Est du Cameroun. Cette attaque perpétrée dans la nuit du 16 au 17 novembre 2013, a officiellement fait un mort parmi les militaires camerounais ayant

donné la riposte, et au moins cinq morts dans les rangs des militaires centrafricains, présentés comme étant des fidèles du chef de guerre Abdoulaye Miskine, interpellé quelques semaines plus tôt dans la

Le Cameroun subit les conséquences de la dégradation de la situation sécuritaire et humanitaire en République Centrafricaine, depuis le coup d'Etat contre le régime du président Bozizé.

ville de Bertoua, capitale régionale de l'Est du Cameroun. Mais avant les échauffourées de Gbiti, dans la nuit du 19 au 20 août 2013 des hommes de la Séléka, du nom de la rébellion arrivée au pouvoir en Centrafrique au terme d'un coup d'Etat contre le régime du président François Bozizé le 22 mars 2013, avaient attaqué le poste frontière de Toktoyo, toujours dans la région de l'Est du Cameroun, criblant de balles le chef de poste, l'officier de police camerounais Dallé Ngando, qui a été élevé au grade de commissaire de police, à titre posthume, par le président Biya.

LA MENACE BOKO HARAM

Le Cameroun subit ainsi les conséquences de la dégradation de la situation sécuritaire et humani-

taire en République Centrafricaine (RCA), depuis le coup d'Etat contre le régime du président Bozizé. Afin d'endiguer ce phénomène, qui constitue une véritable menace pour l'ensemble de la région Afrique centrale, et avant même la récente intervention de l'armée française sous l'égide de l'Onu, le Cameroun avait déjà envoyé un contingent de plus de 500 soldats à Bangui. Le général de brigade camerounais Tumenta Chomu Martin a même été désigné comme commandant de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA).

Mais à côté de ces menaces aux frontières avec la RCA, le Cameroun, dans la région de l'Extrême-

Le chef de l'Etat camerounais a organisé les 24 et 25 juin 2013 à Yaoundé un important sommet sur la sécurisation du golfe de Guinée, auquel ont pris part plus de dix chefs d'Etat africains.

Nord, doit faire face non seulement aux coupeurs de route (bandits de grand chemin qui sévissent sur les axes routiers), souvent venus du Tchad voisin, mais aussi à la menace Boko Haram, ce groupe islamiste qui sème la terreur au Nigeria. Et qui a enlevé il y a quelques mois, en territoire camerounais, la famille Moulin-Fournier, libérée après deux mois de captivité



La menace Boko Haram, ce groupe islamiste qui sème la terreur au Nigeria.

et, dernièrement, le père Georges Vandenberg, dont les autorités camerounaises manœuvrent actuellement pour obtenir la libération. Sur sa côte maritime, le Cameroun est régulièrement victime de la piraterie maritime, qui s'est étendue à l'ensemble du golfe de Guinée. A l'effet de se prémunir

de ce phénomène, le chef de l'Etat camerounais a organisé les 24 et 25 juin 2013 à Yaoundé un important sommet sur la sécurisation du golfe de Guinée, auquel ont pris part plus de dix chefs d'Etat africains.

BRM

AES-SONEL menacé de sanctions pour un projet de distribution low-cost de l'internet

L'opérateur du secteur de l'électricité soutient avoir déployé la fibre optique pour ses besoins internes. Un avis que ne partagent pas le régulateur des télécoms et les experts, au regard de l'ampleur des travaux réalisés.

L'Agence de régulation des télécommunications (ART) menace d'infliger des sanctions à AES-SONEL, le concessionnaire du service public de l'électricité, qui a « illégalement » déployé la fibre optique au Cameroun et qui ambitionnait

de commercialiser l'internet à coût réduit. « Ces menaces de sanctions se font de plus en plus pressantes et les réunions se multiplient actuellement, tout comme le Ministère en charge des télécoms suit de près ce dossier », confie sous anonymat un cadre à l'ART. L'entreprise d'électricité reconnaît que ce n'est pas la première fois que l'ART menace de la sanctionner. « Ces menaces sont proférées chaque fois que les discussions entre le régulateur et AES-SONEL s'achoppent », assure-t-on de ce côté. En rappel, le groupe amé-

ricain AES, propriétaire d'AES-SONEL, avait en 2011 déployé une fibre optique en aérien sur ses installations de transport d'électricité. Une opération problématique, dans la mesure où réglementairement, le déploiement de la fibre optique au Cameroun, jusqu'à nouvel avis, reste une exclusivité de Camtel, l'opérateur historique de la téléphonie. Même si l'arrêté 005/MPT du 18 mai 2001 accordant à Camtel l'exclusivité du déploiement et de l'installation des liaisons interurbaines à fibre optique



est arrivé à expiration et n'a pas été renouvelé jusqu'ici.

700 KILOMÈTRES DE FIBRE OPTIQUE

Plus tard, après ces installations, AES-SONEL avait sollicité en novembre 2011 auprès de l'ART « une licence de troisième catégorie » pour l'exploitation d'un « réseau privé indépendant » de fibre optique. Le groupe expliquait alors que « dans le cadre de la mise en œuvre de son système d'information et de contrôle, AES-SONEL a posé plus de 700 kilomètres de câble de fibre optique de 96 brins dans plus de douze localités, sur son réseau de transport et de distribution de l'énergie électrique ». Un cadre d'AES-SONEL avait à l'époque expliqué au portail de veille technologique TIC Mag que cette fibre optique avait été installée « essentiellement pour améliorer les performances de notre système d'information de plus en plus lourd en termes de données, en mettant à profit notre réseau électrique qui sert de support. Tout est aérien. »

Mais d'autres experts des télécoms, dont ceux du Ministère en charge des télécommunications (Minpostel), expliquaient qu'AES

de fibre optique à l'Etat. Les négociations sont donc actuellement en cours entre le gouvernement, AES-SONEL et le régulateur sur les méthodes de gestion des capacités supplémentaires de la fibre optique installée. Et les mésententes entre les différentes parties seraient farouches, tant les enjeux sont importants.

COURANT PORTEUR EN LIGNE

AES-SONEL aurait d'ailleurs à nouveau sollicité l'autorisation du gouvernement pour poser 300 km de fibre optique supplémentaires, apprend-on. Des informations font état de ce que le groupe américain aurait commencé à exploiter cette infrastructure pour son propre compte, mais aussi à l'offrir à des tiers sollicitant une large bande passante. Ce qui a poussé l'ART à publier un communiqué en mai 2013 invitant les fournisseurs d'accès Internet à plus de vigilance et de prudence. « L'ART porte à la connaissance de la communauté des opérateurs du secteur des télécommunications qu'AES-SONEL et Creolink Communications ne disposent pas de titres d'exploitation

naïves. « Nous voulions offrir de l'internet par fil et nous étions au stade des négociations. Chaque fois qu'il y a eu achoppement sur les négociations, l'ART nous a menacés de sanctions. On voulait apporter au Cameroun la technologie du Courant porteur en ligne (technologie visant à faire passer de l'information à bas débit ou à haut débit sur les lignes électriques en utilisant des techniques de modulation avancées, encore appelée CPL, ndlr) », confie ce cadre d'AES-SONEL. A partir de cette technologie, les populations abonnées au réseau électrique pourraient facilement disposer d'une connexion Internet à travers l'installation d'un dispositif supplémentaire simple.

500 MILLIONS DE FRANCS CFA

Selon le Minpostel, le transport des télécoms relève du domaine de la souveraineté, d'où la concession attribuée à Camtel. Il y a six mois, l'ART avait rappelé à AES-SONEL que « l'établissement et l'exploitation des réseaux des télécommunications ouverts au public ou à usage privé sont conditionnés par l'obtention d'une autorisation du ministre chargé des Télécommunications, après instruction de l'ART, aux fins d'assurer le développement équilibré des réseaux sur l'ensemble du territoire national ». D'après la loi de 2010 sur les communications électroniques, l'établissement et l'exploitation des réseaux de transport des communications électroniques relèvent du domaine de la concession, donc à approuver par le président de la République. Tout contrevenant à cette disposition est passible d'une pénalité variant de 100 millions à 500 millions de francs CFA, comme le stipule l'article 69 (2) de cette loi. Or le groupe américain avait déployé sa fibre optique sans approbation du président de la République. Nos sources indiquent d'ailleurs que la présidence de la République, qui participe à certaines rencontres à ce sujet, veille à ce que la loi soit strictement respectée.

Baugas-Orain Djoum

Certaines sources à AES-SONEL confirment que l'entreprise avait bel et bien l'ambition de démocratiser l'accès aux TIC et de commercialiser l'internet à coût réduit auprès des populations camerounaises.

ambitionnait plutôt de devenir soit transporteur de fibre optique, soit fournisseur d'accès Internet. « L'on n'installe pas 700 km de fibre optique uniquement pour sa communication interne », rétorquaient certains. Le Minpostel, lui, avait demandé à AES-SONEL de se concentrer sur la distribution de l'énergie électrique (qui connaît toujours de multiples perturbations), et de céder le surplus de leurs installations

nécessaires pour établir et pour commercialiser les capacités de transmission, et appelle leur vigilance dans la location des dites capacités exploitées par ces entreprises », prévenait le régulateur.

Certaines sources à AES-SONEL confirment que l'entreprise avait bel et bien l'ambition de démocratiser l'accès aux TIC et de commercialiser l'internet à coût réduit auprès des populations camerou-

Près de 20 000 hectares concédés à Herakles Farms pour la création de palmeraies au Cameroun

Après quatre années de bataille, les revendications des ONG semblent avoir pris le dessus sur les ambitions de la multinationale américaine qui souhaitait s'adjuger 73 000 hectares pour ses palmeraies dans la région du Sud-Ouest.

19 843 hectares de terrain dans la région du Sud-Ouest du Cameroun ont été provisoirement concédés à la société Sithe Global Sustainable Oil Cameroon Ltd, la filiale de l'Américaine Herakles Farms,

firme américaine. Mais avant toute exploitation, Herakles Farms paiera aux Recettes départementales en charge des domaines des deux départements concernés un montant total de 198 millions FCFA au titre de la redevance foncière. Durant la période de concession provisoire, l'entreprise devrait investir au total 259,8 milliards FCFA dans la création des palmeraies. Les trois décrets présidentiels précisent par ailleurs que « la société Sithe Global Sustainable Oil Cameroon Ltd ne peut changer la nature de l'investis-

le concessionnaire n'a pas effectivement réalisé les investissements prévus dans le cahier des charges y afférent ». D'ailleurs, la conduite de ce projet de Heracles Farms a toujours été dénoncée par des ONG internationales telles que Greenpeace, relayées au plan local par le Centre pour l'environnement et le déve-

« Le problème avec ce projet, c'est qu'ils voulaient que le bois enlevé sur la surface leur appartienne. C'est à ce moment que le ministre des Forêts et de la Faune leur a dit non. Le bois enlevé sur la surface ne leur appartient pas. Ils veulent juste créer une plantation. Figurez-vous qu'ils voulaient même s'accaparer du sable », confiait alors Essimi Menye, le ministre de l'Agriculture.

sur une durée de trois ans, pour la création d'une palmeraie d'un montant global de près de 260 milliards FCFA. Le président de la République, Paul Biya, a signé trois décrets relatifs à ces concessions provisoires le 25 novembre 2013. Ce sont, au total, vingt dépendances du domaine national dans les départements du N'dian et du Koupe-Mangouba qui ont été concédées à la

« sement prévu à l'alinéa 1 ci-dessus sans accord préalable de l'Etat du Cameroun ».

La société devra donc absolument respecter ses engagements. Dans le cas contraire, précise le président Biya dans les décrets de concession, « l'Etat du Cameroun se réserve le droit de résilier la présente concession si à l'expiration du délai de trois ans, visé à l'article premier ci-dessus,



loppement (CED), qui semblent aujourd'hui avoir eu raison des ambitions initiales de la multinationale américaine.

UNE PREMIÈRE CONVENTION ANNULÉE

En effet, la signature de ces décrets intervient après l'annulation par le gouvernement en mai dernier de la première convention signée le 17 septembre 2009 entre le gouvernement du Cameroun, représenté par le Ministère en charge de l'économie (Minepat), et la société SG-SOC, « pour la mise sur pied d'une grande plantation industrielle de palmiers à huile et d'une raffinerie

sur une superficie de 73 086 hectares dans les départements du N'dian et du Koupe-Manengoumba ». Le ministre de l'Agriculture, Essimi Menye, avait expliqué en juin dernier que le gouvernement voulait faire les choses « selon les règles de l'art » et « examiner point par point » les aspects de la convention. Car certains documents laissaient entendre que la location des terres avait été fixée dans la première convention à 500 FCFA l'hectare. Si l'on s'en réfère aux textes présidentiels publiés le 25 novembre 2013, la redevance foncière est désormais taxée à 10 000 FCFA l'hectare pour les trois années. Plus encore,

précisait le ministre, « le problème avec ce projet, c'est qu'ils voulaient que le bois enlevé sur la surface leur appartienne. C'est à ce moment que le ministre des Forêts et de la Faune (Philip Ngole Ngwesse, nldr) leur a dit non. Le bois enlevé sur la surface ne leur appartient pas. Ils veulent juste créer une plantation. Figurez-vous qu'ils voulaient même s'accaparer du sable, pas seulement du bois », confiait alors Essimi Menye.

BAIL EMPHYTÉOTIQUE

Au terme de la concession provisoire, Herakles Farms pourrait conclure un bail emphytéotique (bail de longue durée – 18 à 99 ans – qui confère au preneur un droit réel susceptible d'hypothèque) avec l'Etat du Cameroun, s'il remplit tous les engagements indiqués dans le cahier des charges. En effet, le décret du 27 avril 1976 fixant les modalités de gestion du domaine national stipule en son article 9 qu'« à l'expiration de la durée de la concession provisoire, la Commission consultative procède à un constat de mise en valeur des lieux et dresse un procès verbal faisant ressortir le montant des investissements réalisés. Si le projet de mise en valeur est réalisé en totalité, avant l'expiration de la concession provisoire, le concessionnaire peut demander à la Commission de procéder à ce constat. » Le procès verbal de ce constat sera alors adressé au préfet, qui peut proposer, selon les cas, la prolongation de la durée de la concession provisoire, l'attribution définitive, la déchéance ou alors l'octroi d'un bail emphytéotique. « En cas de mise en valeur partielle du terrain concédé, le préfet peut demander l'attribution en concession définitive de tout ou partie de ce terrain. Il ne peut proposer que les baux emphytéotiques pour les étrangers ayant mis en valeur une dépendance du domaine national », indique l'article 10 du décret fixant les modalités de gestion du domaine national.

Beaugas-Orain Djoyum



Jean Bardet d'Orange : « On a énormément combattu MTN Cameroun »



Depuis le 2 décembre 2013, c'est la Camerounaise Elisabeth Medou Badang qui est la directrice générale d'Orange Cameroun. Elle succède au Français Jean Bardet, muté au poste de DGA de Sofrecom, une filiale d'Orange.

Jean Bardet a passé trois ans et demi au Cameroun. « J'ai le sentiment qu'on a beaucoup travaillé. On a contribué au développement des télécommunications. Le marché est de plus en plus développé, 70% de la population détient un téléphone portable. On a également contribué au développement de l'internet, même si les technologies sont beaucoup plus réduites », a-t-il confié à l'agence Ecofin le 30 novembre 2013, quelques heures avant son départ du Cameroun. Jean Bardet se réjouit également d'avoir développé de nouveaux services à Orange Cameroun, à l'instar d'Orange Money, qui, au mois de février dernier, comptait déjà 700 000 abonnés.

Au plan social, Jean Bardet se dit fier des progrès accomplis pour apaiser les tensions observées quelques années plus tôt chez les employés d'Orange Cameroun. « Aujourd'hui, il y a un vrai dialogue entre les organisations professionnelles, les représentants des syndicats et l'employeur. On a mis en place des IRP, les institutions de représentation du personnel, qui facilitent les

rencontres et les échanges. On a mis du temps, mais les sujets sont traités, les sujets ne sont pas mis à la touche. Aujourd'hui, je pense à la convention collective qui est effective. C'est une très bonne convention et les syndicats vous diront qu'il y a eu un effet de rattrapage. Aujourd'hui, je pense que le climat est apaisé à Orange Cameroun », explique-t-il. Le président de la République, Paul Biya, lui a d'ailleurs décerné à cet effet le titre de chevalier de l'Ordre national du mérite camerounais.

Pour ce qui est de la téléphonie mobile, Orange Cameroun reste toujours deuxième opérateur derrière MTN Cameroun, avec un taux de pénétration de 45,9%, contre

tivement, 2013 est plus difficile, mais vous savez, je pense qu'en matière de mobile prépayé, prédominant en Afrique, rien n'est joué à l'avance », dit-il. Agé de 53 ans, Jean Bardet a intégré le groupe France Télécom (Orange) en 1981. Ses actions à la tête d'Orange Cameroun, son regard sur la concurrence, ses nouvelles fonctions, l'état du développement des TIC au Cameroun, ses conseils pour un développement harmonieux des télécoms dans le pays et bien d'autres sujets seront développés dans un entretien à paraître ce mois de décembre 2013 dans le prochain numéro du magazine Réseau Télécom Network. Déjà, Jean Bardet souhaite bonne



54,1% pour son concurrent, sur un marché qui compte au total 13 millions d'abonnés, selon les chiffres de l'Agence de régulation des télécoms (ART). « On a énormément combattu le leader du marché. Effec-

chance et beaucoup de courage à la nouvelle DG. Il remercie le Cameroun qui, dit-il, lui « a tout donné ».

B-O. D

La DSX au scanner



Avec seulement trois entreprises cotées, la Douala Stock Exchange, la Bourse de Douala, a fait parler d'elle au cours des mois derniers. La structure, qui peine encore à décoller, a été sanctionnée par la Commission des marchés financiers du Cameroun et sommée de payer une amende de 500 000 FCFA. Ses fautes : avoir fourni un service d'investissement sans être prestataire de service d'investissement et avoir, de manière irrégulière et disproportionnée, émis une facturation des montants respectifs de 700 millions de francs CFA et 735,9 millions, soit un total de 1,4 milliard FCFA représentant de prétendues commissions de centralisation, d'admission et de cotation de titre de l'emprunt obligataire que le Cameroun a lancé en 2010. Certes, cette sanction peut interpellier et inquiéter certains, mais elle montre à suffisance qu'il y a un problème à la DSX et qu'il faut

moderniser la Bourse de Douala. Les entreprises sont toujours réticentes à s'y rendre. La concurrence qui vient de la Bourse régionale des valeurs mobilières de l'Afrique centrale de Libreville (Gabon) ne facilite pas les choses.

Ce dossier va au-delà de ces sanctions et dresse un véritable scanner pour comprendre pourquoi la DSX peine à décoller, la genèse de sa création, pourquoi les entreprises n'y affluent pas depuis plus d'une décennie, et dresse des pistes de relance. Ceci avec la participation des experts financiers et des responsables du gouvernement camerounais : Babissakana, ingénieur financier, selon lequel « *les chances qu'ont certaines entreprises qui vont s'adresser aux structures de marchés sont faibles, parce que les conditions qui sont posées ne sont pas aisées à remplir* » ; Sylvester Moh Tangongho, directeur général du Trésor,

qui affirme que « *le développement de la culture financière et la mise en place de conditions attractives inciteraient les autres acteurs à y recourir, au rang desquels les entreprises privées* » ; Simplot Kwenda, expert financier, pour qui « *il faut simplement que la volonté de voir les choses véritablement changer soit manifeste, et il faut se souvenir d'où l'on vient* » ; et bien d'autres avis d'experts à propos des pistes de relance de la DSX. L'expérience nigériane de la Nigerian Stock Exchange (NSE) sur l'incitation des PME à entrer en bourse pourrait bien aider la DSX. Oscar Onyema, le directeur général de la NSE, nous dira comment. Ce dossier ne manque pas non plus de faire un zoom sur les hommes qui dirigent la DSX.

Bonne lecture !

Beaugas-Orain Djoum

Genèse : l'impréparation, première cause de morosité

Le contexte de création de la DSX, la Bourse des valeurs mobilières du Cameroun, porte les germes d'une improvisation. Ce qui peut justifier la morosité qui s'y est installée depuis le lancement de ses activités.

Lorsque s'ouvre la Conférence des chefs d'Etat de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (Cemac) en décembre 2000 à Ndjamena, la capitale tchadienne, il n'y a aucun doute : la ville de Douala devrait être désignée pour abriter le siège de la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC), qu'envisagent de porter sous les fonds baptismaux les six pays membres de la Cemac que sont le Cameroun, le Gabon, le Congo, le Tchad, la Guinée Equatoriale et la République Centrafricaine (RCA). L'affaire semble tellement évidente que le Cameroun, dont Douala est la



centrale (BEAC), « l'agence de Douala, c'est 60% de tous les flux financiers de la zone couverte par la BEAC ». Autre indicateur de taille : sur les 100 premières entreprises camerounaises en termes de chiffre d'affaires, 79 sont basées à Douala, selon l'Institut national de la statistique (INS).

De ce point de vue, donc, le Cameroun et sa capitale économique ne manquent pas d'atouts. Mais lorsque les chefs d'Etat de la Cemac se retirent pour le traditionnel huis-clos de fin de sommet, instant toujours très attendu dans la mesure où il est consacré à la prise des décisions les plus importantes pour la marche de la communauté, il se produit ce que d'aucuns assimileraient à un coup de théâtre. En l'absence du chef de l'Etat camerounais Paul Biya, qui s'est fait représenter à ces assises de Ndjamena par son Premier ministre Peter Mafany Musongué, le chef de l'Etat gabonais Omar Bongo Ondimba, qui n'a

jamais caché ses velléités hégémoniques dans la zone Cemac, réussit à rallier ses pairs à sa cause. Ceci devant un Premier ministre camerounais qui n'a malheureusement pas voix au chapitre. C'est ainsi qu'en lieu et place de Douala, le siège de la BVMAC est envoyé à Libreville, la capitale gabonaise.

UNE EXPERTISE AU MOINS QUESTIONNABLE

Piquées sur le vif, les autorités camerounaises, en première ligne desquelles se trouve le chef de l'Etat lui-même, décident de créer un marché financier national qui se positionne alors comme concurrent de la BVMAC. Un an après ce qu'il convient d'appeler l'affront de Ndjamena, le 1er décembre 2001, un décret présidentiel crée et organise le fonctionnement de la Douala Stock Exchange (DSX), dont le capital est majoritairement détenu par l'Association professionnelle des établissements de crédit du Cameroun

Le marché financier de la DSX a vu le jour plus par égoïsme national qu'au terme d'un projet rigoureusement mûri.

capitale économique, revendique 40% du tissu industriel de toute la zone Cemac, 52% du PIB de la Cemac et un peu plus de 55% de la population totale de cette sous-région, avec officiellement 20 millions d'habitants sur les 35 millions que compte la Cemac. En plus, apprend-on de sources autorisées à la Banque des Etats de l'Afrique

(63,3%), contre 13,3% pour un regroupement de compagnies d'assurances et 23% pour l'Etat du Cameroun. La régulation de ce marché financier qui voit ainsi le jour plus par égoïsme national qu'au terme d'un projet rigoureusement mûri incombe à la Commission des marchés financiers (CMF), qui est créée dans la foulée. Dans le même temps, la Caisse autonome d'amortissement (CAA), sorte de régulateur et de mémoire de l'endettement public au Cameroun, se voit confier le rôle de dépositaire central, tandis que la SGBC, elle, s'adjuge celui de banque de règlement-livraison. Autant d'acteurs dont on peut opportunément se demander s'ils étaient préparés à faire leur entrée dans le secteur très complexe du marché financier, autant d'expertises au moins questionnables, eu égard à la nouveauté que recelait alors le marché financier à l'époque, et même encore de nos jours.

Des interrogations dont ne s'agacent cependant pas les autorités camerounaises, qui affichent bien des ambitions pour la DSX : utiliser cette plateforme d'intermédiation financière non seulement pour varier les mécanismes de financements de l'économie, mais aussi pour conduire le vaste programme de privatisation des entreprises publiques. Le gouvernement, à l'époque, envisage d'introduire à la cote de la DSX dix entreprises pendant les cinq premières années de fonctionnement. Un vœu pieux, puisqu'il faudra attendre six années après sa création, et précisément mai 2006, pour voir la première entreprise arriver à la DSX. Il s'agit de la Société des Eaux Minérales du Cameroun (SEMC), société du groupe Castel, dont l'Etat va se départir de certaines de ses actions pour les mettre en vente à la DSX.

TROIS ENTREPRISES COTÉES EN DOUZE ANS

A ce jour, c'est-à-dire douze ans après sa création, la DSX ne cote que trois lignes d'actions (SOCA-PALM et SAFACAM sont arri-

vées après la SEMC) et trois lignes d'obligations (BDEAC, SFI et l'Etat du Cameroun). Pis, comme s'il s'était lui-même détourné de la DSX, et après un emprunt obligataire de 200 milliards de francs CFA plutôt réussi en 2010, l'Etat du Cameroun, qui paye également des contributions statutaires à la BVMAC de Libreville, créée en 2003 et opérationnelle depuis 2008, s'est quasiment installé sur le marché



L'affaire semblait évidente. Pourtant, lors de la Conférence des chefs d'Etat de la Cemac en décembre 2000, en lieu et place de Douala, le siège de la BVMAC est envoyé à Libreville, la capitale gabonaise.

des titres publics de la BEAC depuis 2011, où il émet régulièrement bons et obligations du Trésor. Avec un succès et un dynamisme aux antipodes de la morosité ambiante à la Douala Stock Exchange.

Aussi, comme dans un flashback, remontent en surface les avis d'experts qui, déjà à l'époque, ne voyaient pas l'opportunité de créer la DSX, instaurant un dualisme sur un marché financier encore embryonnaire comme celui de l'Afrique centrale. « *La bourse comme instrument d'intermédiation financière est un outil qui ne répond pas dans l'immédiat aux attentes des opérateurs économiques camerounais. D'abord parce qu'elle ne crée pas les emplois. Elle ne peut aider que les entreprises des nationaux déjà créées et qui peuvent être cotées. Il n'y en a pas des masses au Cameroun. Ensuite, on peut se demander si l'on peut créer un instrument d'intermédiation financière pour les opérations de privatisation, ce qui est un des objectifs de cette bourse. Enfin, l'histoire des bourses nous apprend que c'est un jeu pour grands financiers* », expliquait déjà il y a quelque temps Pius Bissek, un opérateur économique

camerounais.

Et Babissakana, un ingénieur financier qui dirige le cabinet Prescriptor à Yaoundé, d'ajouter : « *Les chances qu'ont certaines entreprises qui vont s'adresser aux structures de marchés sont faibles, parce que les conditions qui sont posées ne sont pas aisées à remplir. La bourse, c'est l'élite des entreprises. Au Cameroun, 90% des entreprises sont des PME qui ne peuvent pas accéder au marché. Dans ces conditions, les pouvoirs publics devraient se préoccuper de savoir comment faire en sorte que le mar-*

Le gouvernement, à l'époque, envisage d'introduire à la cote dix entreprises pendant les cinq premières années de fonctionnement. Un vœu pieux, puisqu'il faudra attendre six ans pour voir la première entreprise arriver à la DSX.

ché du crédit moyen et long termes soit existant, puisqu'il n'existe pas d'institution qui offre ce type de produit. » Avis partagé par Pius Bissek, qui parie plus sur l'efficacité d'un « *fonds de garantie et des banques de développement* ». Deux types de structures qui, certainement, ne vont malheureusement pas aider la DSX à sortir de sa torpeur actuelle.

Brice R. Mbodiam

Banques-DSX : la concurrence déloyale a la cote

Les coûts des prestations à la Bourse de Douala sont prohibitifs en comparaison avec ceux des établissements de crédits. En plus, agréées comme PSI sur ce marché financier, les banques n'ont aucun intérêt à voir des investisseurs préférer la DSX au marché bancaire.

Le saviez-vous ? Pour lancer son emprunt obligataire de 200 milliards de francs CFA à la Douala Stock Exchange (DSX) en 2010, l'Etat du Cameroun a dû payer son consortium d'arrangeurs (trois banques de la place) à 500 millions de francs CFA, révèle une source proche du dossier. A ce montant, il faut ajouter les frais d'introduction en bourse à payer à la DSX, des droits à verser à la Commission des marchés financiers pour l'obtention du visa, les commissions sur placement à verser aux prestataires des services d'investissement (sept banques ont empoché 2,5 milliards FCFA, selon la CMF), la quote-part du dépositaire central dans l'opération, un budget pour l'organisation d'une vaste campagne de communication, sans compter qu'à terme l'émetteur doit rémunérer les souscripteurs à un taux d'intérêt connu à l'avance (6% dans le cas d'espèce). Un tel pactole n'est certainement pas à la portée de tous. Pour avoir une idée de l'ampleur des dépenses à effectuer par un émetteur qui désire lever des fonds à la Bourse de Douala, l'agence Ecofin a pu avoir accès à un document préparé par la SGBC pour le compte de SAFACAM, document détaillant les coûts estimatifs de l'opération de vente publique d'actions récemment lancée par cette entreprise du groupe Bolloré. Il y est indiqué que pour placer des actions pour une valeur de 2,8 milliards de francs



CFA, « les frais relatifs à l'introduction ressortent alors un montant de 116,6 millions de francs CFA hors taxes, dont 8 millions de commissions de centralisation revenant à la DSX, 1,4 million de droit d'adhésion annuel revenant au dépositaire central, 14,4 millions de frais de visa

revenant à la CMF, et 45 millions de francs CFA de rémunération globale des intermédiaires financiers engagés dans l'opération ». Le même document précise qu'« après l'admission du titre SAFACAM à la cote, l'émetteur aura en charge des frais annuels additionnels facturés essentiellement par la DSX et le dépositaire central. Il s'agira notamment des frais annuels de cotation facturés par la DSX au

Face à ces coûts exorbitants des prestations sur le marché financier camerounais, nombre d'entreprises camerounaises préfèrent se tourner vers le marché bancaire.

taux de 0,75% de la capitalisation moyenne des titres cotés, du droit d'adhésion annuel et des frais sur les opérations sur titres (paiement de dividendes, identification des actionnaires) facturés par la CAA (dépositaire central). L'émetteur devra aussi s'acquitter de frais d'animation du marché auprès du PSI de son choix. »

LE MAUVAIS JEU DES BANQUES-PSI

Au total, cela fait un montant considérable, susceptible de décourager la plupart des émetteurs. A l'instar de cet établissement de crédit qui a, un temps, envisagé de lever 15 milliards de francs CFA à la Bourse des valeurs mobilières de Douala, mais qui a dû jeter l'éponge parce que le régulateur de ce marché financier (CMF), à lui seul, avait présenté une facture d'un montant de 200 millions de francs CFA pour l'opération. Face à ces coûts exorbitants des prestations sur le marché financier camerounais, en comparaison avec le marché financier de l'Afrique de l'Ouest par exemple (37 entreprises sont cotées à la BRVM, dont 31 entreprises

ivoiriennes), nombre d'entreprises camerounaises préfèrent se tourner vers le marché bancaire. Pour une raison simple : « Le coût de sortie d'un investissement à la Bourse de Douala n'est pas très compétitif par rapport à ce qu'offre le secteur bancaire », soutient dans une interview à l'hebdomadaire Le Financier d'Afrique Albert Florent Bengala, DG de Cenainvest, une entreprise de capital risque qui a pignon sur rue au Cameroun. Ce dernier croit d'ailleurs savoir que pour encourager les entreprises à aller à la cote de la DSX, il est opportun de réduire les frais à payer par l'investisseur.

Ce d'autant que, fait remarquer un expert des marchés financiers, le fait d'avoir au Cameroun des PSI qui sont des banques et non de véritables sociétés de bourse comme à la BVMAC (BGFI Bourse ou encore EDC...) n'est pas pour faciliter la tâche au décollage de la DSX. En effet, soupçonne une source autorisée, il n'est pas exclu que les banques agréées comme PSI au Cameroun détournent de potentiels émetteurs de la DSX pour leur proposer des crédits à des taux d'intérêt nettement plus compétitifs sur le marché bancaire. Ce qui permet

Pour pouvoir lever des fonds à la Bourse de Douala, il faut compter des dépenses considérables, susceptibles de décourager la plupart des émetteurs.

à ces banques-PSI d'étoffer leur portefeuille crédit, au détriment de la dynamisation de l'activité de la DSX. Avec de véritables sociétés de bourse comme intermédiaires agréés, cette sorte de concurrence déloyale serait réduite, l'animation du marché financier étant consubstantielle à la survie même des sociétés de bourses.

Brice R. Mbodiam

Sylvester Moh Tangongho : « *La DSX doit mettre en place des conditions attractives* »

Le directeur général du Trésor au Ministère des finances explique les choix du gouvernement en matière d'émission de titres publics, puis évoque les obstacles qui entravent le dynamisme de la Douala Stock Exchange.

Investir au Cameroun : La Commission des marchés financiers (CMF) vient de sanctionner les sept banques ayant participé à l'emprunt obligataire de l'Etat en 2010 pour avoir perçu des commissions indues, et révèle même que les arrangeurs n'ont pas conseillé l'Etat comme il se devait. Au regard de tout cela, peut-on toujours dire que cette opération a été un vrai succès, alors que l'Etat y a visiblement perdu beaucoup d'argent ?

Sylvester Moh Tangongho : Sans vouloir commenter les décisions de sanctions rendues par la Commission des marchés financiers (CMF), qui pour l'essentiel relèvent de la mise en œuvre de ses compétences de régulateur, je tiens a priori à rappeler que le contentieux auquel vous faites allusion ne saurait remettre en cause le succès de l'emprunt obligataire de 2010, qui a permis à l'Etat du Cameroun de mobiliser en seulement vingt jours sur le marché financier national la somme de 200 milliards FCFA prévue dans la Loi de finances de l'exercice 2010, et destinée à couvrir les fonds de contrepartie de certains grands projets structurants, notamment le barrage de Memve'ele, de Lom Pangar, la centrale à gaz, etc. La conduite de ce type d'opération, jamais réalisée dans notre pays, n'avait pas de référentiel dans le contexte de l'époque, et



l'Etat pense s'être endetté dans des conditions jugées optimales. S'il est établi aujourd'hui que les intérêts de l'émetteur ont été lésés par une quelconque partie, c'est bien aussi le rôle du régulateur de les protéger, comme il le ferait pour toute autre partie en cause, surtout dans un marché embryonnaire comme le nôtre. Donc, si la CMF s'est prononcée sur cette question dans le but de rétablir l'équilibre de traitement entre les différents acteurs du marché, le succès de l'emprunt obligataire de 2010 ne saurait souffrir d'une quelconque contestation.

IC : Depuis 2011, l'Etat s'est déporté sur le marché des titres publics

de la BEAC pour ses émissions de bons et même d'obligations du Trésor. Pourquoi préférer ce marché à la DSX, qui a pourtant grand besoin d'être dynamisée ?

SMT : Il conviendrait au départ de rappeler que le marché des titres publics à souscription libre est par essence le marché des titres des Etats membres de la Cemap, qui sont les seuls habilités à y émettre. Il offre par ailleurs les outils nécessaires à la conduite de la politique monétaire. La décision de recourir à l'un ou l'autre marché est donc d'abord une question de contexte, et les choix de l'Etat sont guidés par la nature des besoins de financement auxquels il doit faire face. L'Etat intervient sur le marché de la BEAC pour combler ses gaps de trésorerie (émission des BTA) ou pour ses besoins de ressources de moyen terme, lorsque le volume d'obligations du Trésor assimilables (OTA) recherché est relativement faible. Mais rien ne l'empêche de faire appel au marché financier national ou international en cas de besoin.

Le premier marché, outre sa flexibilité, ses faibles coûts d'intervention et ses procédures simplifiées, s'avère mieux indiqué pour une gestion active de la trésorerie de l'Etat. Ainsi, en fonction de ses besoins et des circonstances, l'Etat fait le choix qui lui semble le plus approprié. Quant à la dynamisation de la DSX, qui est importante pour l'essor du marché financier national, elle ne saurait dépendre uniquement de l'émission des titres publics, quand bien même l'Etat constitue un acteur indénié. Celle-ci reste tributaire de la résolution de certains problèmes structurels, notamment le dévelop-

« Comme avantages du marché de la BEAC, on note sa flexibilité, ses faibles coûts d'intervention et ses procédures simplifiées. »

pement de la culture financière et la mise en place de conditions attractives qui inciteraient les autres acteurs à y recourir, au rang desquels les entreprises privées.

IC : En choisissant le marché de la BEAC, le gouvernement ne craint-il pas, dans une certaine mesure, de décourager d'autres investisseurs qui pourraient ainsi s'interroger sur la fiabilité et même la viabilité de la DSX ?

SMT : La DSX a été créée pour les entités publiques et privées, dans le but de les accompagner dans la mobilisation de ressources longues. Pour mémoire, ladite institution n'a pas connu son essor avec l'émission obligataire de 2010, mais bien grâce à l'entrée en bourse de certaines entreprises de la place. Celles-ci y ont par ailleurs effectué avec succès des opérations. Je rappelle bien que la viabilité et la fiabilité de la DSX doivent être recherchées par l'entreprise de marché en tant que struc-



« La décision de recourir à l'un ou l'autre marché est d'abord une question de contexte, et les choix de l'Etat sont guidés par la nature des besoins de financement auxquels il doit faire face. »

ture opérationnelle, l'Etat, dans son rôle de tutelle, devant être un accompagnateur indéniable et non l'unique interlocuteur.

IC : D'un point de vue strictement économique, quels avantages le gouvernement camerounais tire-t-il en animant le marché des titres publics de la BEAC plutôt que la DSX ?

SMT : Les avantages économiques que tire l'Etat sur le marché de la

BEAC ne peuvent pas être aisément appréciés en opposant les deux marchés. Car les instruments émis n'ont ni les mêmes fonctions, ni les mêmes caractéristiques, ni pour certains les mêmes finalités. Il est difficile de comparer les avantages procurés par les instruments de court terme par rapport à ceux de moyen et long termes, tout comme les approches des deux marchés sont divergentes. Cependant, le marché de la BEAC a ceci de particulier qu'il a été mis en œuvre pour se substituer au système des avances statutaires, dont le taux d'intérêt était connu et le montant limité à 20% des recettes budgétaires de l'année précédente. Il permet de ce point de vue à l'Etat de faire des économies substantielles au regard des taux pratiqués. Comme cela a été dit plus haut, la mobilisation des ressources y est faite à tout moment, en fonction des prévisions de la Loi de finances et des besoins de trésorerie. En somme, comme avantages de ce marché, on note sa flexibilité, ses faibles coûts d'intervention et ses procédures simplifiées.

IC : Vous soutenez donc, comme le font déjà plusieurs experts, que les

coûts des opérations sont prohibitifs à la DSX, comparés aux autres marchés, y compris le marché bancaire sur lequel l'Etat du Cameroun est également actif ?

SMT : L'Etat du Cameroun a choisi d'animer les deux marchés en fonction des opportunités que chacun offre dans le contexte de référence. Il y a toutefois lieu de relever que la structuration des coûts dans l'opération de syndication induit une procédure et des charges qui, comparativement au marché de la BEAC, sont plus élevées. La comparaison des coûts pratiqués par notre entreprise de marché avec ceux d'autres places financières tendent à confirmer cette analyse. C'est la raison pour laquelle l'Etat, dans son rôle de tutelle, incite la DSX à se mettre dans une position concurrentielle, susceptible de la rendre plus attractive pour les différents acteurs.

IC : Un marché des titres publics a été lancé par la banque centrale, alors que deux bourses existent déjà dans la zone Cemac, avec possibilité d'y effectuer des opérations sur des titres publics. Tout cela n'est-il pas à la fois concurrentiel et contreproductif au final ?

SMT : Entre le marché de la BEAC et les deux bourses, le problème de concurrence ne se pose pas, car comme je vous l'ai expliqué plus tôt, leurs fonctions sont distinctes. La concurrence peut être évoquée entre la Douala Stock Exchange (DSX) et la BVMAC (Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale), qui évoluent dans le même créneau, alors que le niveau d'activité dans notre sous-région est particulièrement faible. Toutefois, des illustrations à travers le monde présentent des bourses localisées dans la même sphère géographique, notamment Paris, Berlin et Madrid dans la zone Euro, ou Abidjan, Accra et Lagos dans la zone Cédéao. Tout ceci est fonction de l'ambition et de la dynamique économique et financière.

**Propos recueillis par
Brice R. Mbodiam**

Les entreprises préfèrent le maquis fiscal aux incitations de la DSX

Malgré les exonérations fiscales et autres concessions, les entreprises boudent le marché financier à cause de l'exigence de la transparence, à laquelle elles ne sont pas habituées.

Les pays qui accordent des incitations fiscales ont plus de chance d'attirer les investisseurs que ceux dont la politique fiscale est rigide. Ce postulat a de la peine à se vérifier au Cameroun. Le législateur a cru devoir mettre sur pied une fiscalité boursière particulièrement

généreuse pour les investisseurs en valeurs mobilières ainsi que pour les émetteurs de titres cotés. 20% de réduction pendant trois ans pour les augmentations de capital, 25% pendant trois ans pour les cessions d'actions, 28% pendant trois ans pour les augmentations ou cessions leur sont concédés. Les sociétés qui émettent des titres sur le marché obligataire du Cameroun bénéficient d'un taux réduit d'Impôt sur les sociétés de 30% pendant trois ans. En plus, les actes et conventions portant cession de titres cotés

à la DSX sont exemptés de droit d'enregistrement. Au-delà de tout, le régime de change camerounais garantit la libre transférabilité des avoirs des investisseurs étrangers. Ce régime de change volontairement attractif et avant-gardiste n'emballa pas les entreprises.

Ces concessions ne valent-elles pas le coût ? Ce que les entreprises gagnent vaut-il ce qu'elles perdent en acceptant de jouer le jeu du marché ? A bien regarder, même celles qui y sont ne jouent pas le jeu. Tenez, l'obligation d'information

Une enquête menée auprès des entreprises et publiée en 2010 par l'INS révèle que seulement 42,9% des 93 969 entreprises camerounaises recensées à cette époque tiennent une comptabilité écrite (parmi lesquelles seulement 31,1% aboutissent à une comptabilité formelle), contre 57,1% qui n'en tiennent pas du tout.



boursière (semestrielle, annuelle et périodique) n'est pas la chose la mieux partagée de ces entreprises inscrites à la cote de la DSX. Comme si elles s'étaient passé le mot, obtenir des données sur leur vie relève d'un parcours du combattant. Avoir leur volume d'activité, leur chiffre d'affaires ou leurs résultats relève du miracle. C'est à se demander à quoi leur aura servi cette aventure.

SYSTÈME « D »

Les intermédiaires (PSI), qui sont les producteurs d'informations financières, passent une année

Les incitations fiscales seules ne suffisent pas pour raviver la cote à la DSX.

sans diffuser la moindre note. Or ce sont eux qui convainquent les entreprises de se départir de ces oripeaux, notamment leur logique entrepreneuriale peu encline à la transparence et l'accountability. Champions du système « D » et de l'hyperpatrimonialisation des affaires, même les grandes entreprises fonctionnent avec des méthodes du secteur informel. Il est courant d'entendre ça et là que chaque entreprise a au moins deux comptabilités : une pour les actionnaires et une pour les impôts. De ce point de vue, une enquête menée auprès des entreprises et publiée en 2010 par l'Institut national de la statistique (INS) révèle que seulement 42,9% des 93 969 entreprises camerounaises recensées à cette époque tiennent une comptabilité écrite, contre 57,1% qui n'en tiennent pas du tout. Parmi les entreprises qui tiennent une comptabilité écrite, seulement 31,1% aboutissent à une comptabilité formelle, c'est-à-dire celle qui mène à la confection d'une Déclaration statistique et fiscale (DSF). Ce qui fait seulement 13% de l'ensemble des entreprises. Pourtant, l'émetteur faisant appel

public à l'épargne ne doit rien cacher. Ce devoir de vérité dans les chiffres communiqués et les informations données conditionne la réaction du marché. Même l'Etat du Cameroun n'a pas été clair en décembre 2010 lorsque la note d'information relative à son emprunt obligataire a subi des modifications. Pire encore, aucun processus de privatisation et de réhabilitation des entreprises de son portefeuille n'a eu lieu sur la place de Douala.

CMF : GENDARME DE L'OPACITÉ ?

Les entreprises à capitaux publics préfèrent lever des capitaux sur le marché bancaire à travers des prêts syndiqués, des prêts relais... à des taux dispendieux. Pourtant, à la DSX, les produits et les intérêts des obligations de l'Etat et ceux des collectivités territoriales décentralisées sont exonérés de tout impôt. Depuis l'avènement du marché camerounais, aucune commune n'a émis la moindre obligation. Elles continuent à se financer auprès de leur banque (FEICOM), en toute opacité. La culture de la transparence incombe d'abord à la Commission des marchés financiers du Cameroun (CMF). En tant que re-

mation financière intégrale sur le marché.

Depuis sa création, on entend la CMF plus à travers des avis et autres sanctions qu'au niveau de la promotion de la culture boursière sur la place de Douala. En dehors du séminaire organisé en janvier 2011 à l'intention des acteurs du marché financier camerounais, rien de consistant. Conséquence, des asymétries d'information ont élu domicile entre les investisseurs clés et ceux qui sont en dehors de leur pool de préférences. Ce qui ne peut déboucher que sur l'atonie constatée sur la place de Douala.

Pour beaucoup, la DSX doit apporter des avantages clairs aux entreprises. Malgré les exonérations fiscales concédées, le coût de la transaction, l'arrangement, la diffusion des informations, le routage des commandes, la négociation, la compensation et le règlement restent encore prohibitifs selon certains. « La recherche économique prouve que la cotation en bourse améliore la probabilité de croissance du chiffre d'affaires et de hausse du profit des entreprises cotées par rapport à celles qui ne le sont pas. Mais au Cameroun, difficile de faire ce constat. Même

Il est courant d'entendre ça et là que chaque entreprise a au moins deux comptabilités : une pour les actionnaires et une pour les impôts.

présentant de l'Etat, cette dernière devrait garantir l'intérêt général, la sécurité et l'intégrité du marché à travers le visa apposé sur l'information délivrée de manière équitable à l'ensemble des acteurs ou des investisseurs. Elle est donc comptable de l'inculture boursière ambiante. Comme partout ailleurs, l'autorité occupe le devant quand il s'agit de vendre les places boursières. Elle a le devoir de démanteler les zones de non-droit et de promouvoir l'infor-

celles qui sont à la cote cherchent à évaluer les retombées de leur aventure boursière. Difficile en pareille circonstance que d'autres suivent », explique un banquier. Tant que les pionniers ne savent pas avec exactitude la plus-value de leur introduction en bourse, difficile de demander à d'autres entreprises de leur emboîter le pas. Traduction : les incitations fiscales seules ne suffisent pas pour raviver la cote à la DSX.

Yaouba Djaliqé

BVMAC-DSX : la rivalité permanente

La Bourse de Douala a vu quelques parts de marché grignotées par sa consœur de la BVMAC. Ce malgré l'offensive du régulateur du marché camerounais chaque fois que les investisseurs locaux sont interpellés par des opportunités sur le marché de Libreville.

Le 21 mai 2013, la Commission des marchés financiers (CMF) du Cameroun a rendu public un communiqué dans lequel elle invite les investisseurs camerounais à la prudence au sujet de l'appel à vente d'actions de l'entreprise SIAT Gabon, qui a décidé d'ouvrir son capital à travers une introduction sur la Bourse des valeurs mobilières d'Afrique centrale (BVMAC), basée à Libreville, au Gabon. « *En l'état actuel du dossier, la CMF n'est pas en mesure d'assurer le public des investisseurs camerounais que l'étendue et la qualité des informations disponibles tant sur la situation de la société que sur le déroulement de l'opération soient de nature à leur permettre une prise de décision d'investissement avisée* », peut-on lire dans le texte signé par Theodore Edjangue, le président de la CMF. Quelque

Dans l'une de ses analyses (en 2009) sur les moyens pouvant permettre de « dynamiser le marché financier » sous-régional, la COSUMAF reconnaît l'impossible cohabitation de la Bourse de Douala et de celle basée à Libreville.

temps plus tôt, au mois de mars 2013, le régulateur camerounais des marchés financiers avait exprimé des inquiétudes d'une autre nature, relativement à l'opération de SIAT. Il en dénonçait l'« illégalité » sur le territoire camerounais pour non-réception du visa de la CMF. Ces deux décisions perçues comme de



l'acharnement au Gabon et par la Commission de surveillance du marché financier d'Afrique centrale (COSUMAF) sont illustratives de la rivalité qui existe entre le marché financier camerounais basé à Douala (DSX) et celui à vocation sous-régionale (BVMAC) basé à Libreville. Rivalité qui s'est une fois de plus traduite récemment par un communiqué de la CMF qualifiant « d'illégal » l'emprunt obligataire de BGFI Holding à la BVMAC et diffusé au Cameroun.

IMPOSSIBLE COHABITATION
De l'avis de nombreux analystes, au-delà du défaut de culture boursière et d'un processus de mise en

Aujourd'hui, l'activité boursière est pratiquement au point mort dans les deux bourses.

« Cette coexistence de deux marchés boursiers se heurte aujourd'hui au handicap de l'étroitesse desdits marchés, qui ne profitent guère des avantages d'économies d'échelle qu'apporterait la consolidation des places boursières. En outre, le faible nombre d'opérations réalisées à ce jour sur ces marchés soulève à nouveau la question de la viabilité de ces structures boursières », constate le régulateur du marché sous-régional.

Comme preuve de cette analyse prémonitoire de la COSUMAF, de nos jours, l'activité boursière est pratiquement au point mort dans les deux bourses. Les entreprises présentes sur la place financière de Douala le doivent uniquement à la décision prise par le gouvernement camerounais de vendre une partie de ses parts dans le capital de certaines entreprises. En dehors de l'Etat, aucune entreprise privée n'a jusqu'ici couru à la DSX pour lever des fonds. Comme pour ne pas avoir de parti pris dans la rivalité entre les deux marchés financiers qui coexistent difficilement et de manière contreproductive dans la zone Cemac, certaines institutions ont choisi d'effectuer leurs opérations sur les deux marchés à la fois. Il en est ainsi des emprunts obligataires de la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC) et de la Société financière internationale (SFI).

Idriss Lingé

Répression : la Bourse de Douala épinglée sur l'emprunt obligataire de 2010

Alors qu'elle peine à attirer les investisseurs, c'est dans la rubrique sanction que la Douala Stock Exchange a fait parler d'elle au mois d'août 2013.

La Commission des marchés financiers (CMF) du Cameroun a publié dans Cameroon Tribune le 5 août 2013 une série de sanctions à l'encontre de neuf opérateurs, dont huit établissements financiers de la place (UBA, BICEC, Banque Atlantique, SGBC, Afriland First Bank, Citibank, BMCE Capital, SCB Cameroun) et la Bourse des valeurs mobilières de Douala. Globalement, les raisons évoquées par le gendarme du marché financier du Cameroun pour justifier cette gamme variée de sanctions sont des « *manquements et irrégularités* » constatés dans le déroulement de l'emprunt obligataire de l'Etat du Cameroun, libellé « *ECMR net 5,6% 2010-2015* », lancé en 2010 et qui a abouti à la levée de la somme de 200 milliards de francs CFA destinés au financement des grands projets. Concernant spécifiquement la DSX, cette dernière a écopé d'une amende de 500 000 francs CFA « *pour avoir, sans être prestataire de services d'investissement, fourni un service d'investissement consistant en la tenue du livre d'ordres dans une émission (centralisation de souscriptions)* ». Pour la CMF, cette fonction est interdite à toute personne non prestataire de services d'investissement. Ce n'est pas tout. En plus de cette amende, la CMF a adressé un avertissement aux dirigeants de la DSX « *pour leurs multiples manquements à leurs obligations professionnelles* ».

Le gendarme du marché financier



La Commission des marchés financiers du Cameroun a publié dans Cameroon Tribune le 5 août 2013 une série de sanctions à l'encontre de neuf opérateurs.

du Cameroun a concrètement parlé d'un entêtement de ces dirigeants à « *ignorer ou à passer outre leur gestion de l'institution et des opérations boursières, les prescriptions et recommandations de la CMF* ». Allusion faite spécifiquement aux accords de place non entérinés par le régulateur. D'après Chief T.K. Ejangue, le président de la CMF qui a signé ces décisions, ainsi que son secrétaire général Alphonsus Njiachomuna,

les sanctions sont intervenues au terme d'auditions et d'un processus qui a pris du temps, « *du fait de la complexité des dossiers à traiter* ». La DSX n'a pas donné sa position officielle au sujet de ces sanctions. « *Nous ne commentons pas les commentaires* », a répondu à l'agence Ecofin une source proche du dossier qui a requis l'anonymat. « *Est-ce le rôle de la CMF ?* », a-t-elle lancé, avec un brin d'ironie.

Optimisation de la DSX : et si la fusion avec la BVMAC était la solution !

La question a été soulevée dès la mise en fonctionnement de la Douala Stock Exchange. Elle est encore d'actualité aujourd'hui avec plus de pertinence.

De l'avis de nombreux experts qui suivent l'évolution des marchés financiers en Afrique centrale, l'existence des deux places boursières dans la zone Cemac ne permet pas la construction d'un marché des

en construction offre un spectacle des plus malheureux et déshonorant pour la sous-région au niveau international », faisait déjà savoir Babissakana, un ingénieur financier, dans une de ses notes d'analyse en 2002. Dix ans après la création de la BVMAC et douze ans après que la DSX a été portée sur les fonds baptismaux, l'idée d'une fusion trotte plus que jamais dans l'esprit de nombreux analystes des marchés des capitaux,

lement, j'y suis favorable », a déclaré Pierre Moussa, le président de la Commission de la Cemac. C'était le 14 août 2013 lors d'une rencontre sur l'évaluation du Programme économique régional (PER).

LA SOLUTION DE LA BAD : DOUALA OPÉRATEUR, LIBREVILLE RÉGULATEUR

Déjà en 2011, la Banque africaine de développement (BAD) avait propo-



valeurs mobilières liquide et efficace dans cette sous-région. « Il est important de ne pas se faire d'illusion, car ce parallélisme de projets dans le contexte d'une communauté

et même de responsables politiques. « De plus en plus, j'entends parler de la nécessité de fusionner les bourses de Douala et de Libreville. Je crois que c'est une voie intéressante. Personnel-

sé un projet de fusion pour stopper définitivement la compétition engagée depuis plusieurs années entre les deux places boursières. Selon la proposition de la BAD, la bourse

régionale devrait être déplacée à Douala, au Cameroun, où l'activité économique est plus importante, et le régulateur de la sous-région (COSUMAF) devrait être maintenu dans la capitale gabonaise. Ce qui impliquerait la disparition du régulateur du marché camerounais. Ce projet était prévu pour être entériné lors du sommet des chefs d'Etat de la sous-région prévu au mois de janvier 2012. Mais sur le sujet, on a juste admis le principe et renvoyé le dossier pour discussion. Plusieurs raisons plaident pourtant en défaveur du modèle de fusion proposé par la BAD. Le premier est celui des coûts de transaction sur la place financière de Douala. « Nous n'avons rien contre cette idée

sactions. La DSX génère des coûts de transaction qui sont indépendants de ce qu'elle soit nationale ou sous-régionale. Ce que les gens ignorent, c'est que si de nombreuses institutions,

« Cette bipolarité boursière est une source de tension politique, d'inefficacité et de désintégration économique, financière et boursière », explique Georges Taty, avocat général près la Cour de justice de la Cemac.

SFI exclue, ont décidé de porter leurs obligations sur la BVMAC, c'est aussi parce que le coût y est moindre. Tenez, par exemple, l'emprunt du Cameroun est officiellement frappé d'un intérêt de 5,6%, mais en réalité c'est le taux brut auquel il faut ajouter les commissions de tous les intervenants, et qui le font monter jusqu'à 10, voire 11%. Personne ne peut emprunter à ce taux-là. Or, à Libreville, ce coût est plus réduit », explique, sous anonymat, un cadre de BGFI Bourse.

UN PROCESSUS POURTANT AU CŒUR DE GROS DÉFIS

Au sein de la Cemac, si l'idée de la fusion est admise, la forme de cette fusion divise encore les différentes parties. « Dans la perspective d'une intégration plus poussée, la DSX devrait être absorbée par la BVMAC. Il est donc plus qu'opportun de préciser ou de proposer des mécanismes de fusion et d'énumérer les différentes institutions et organismes communautaires ou nationaux susceptibles d'être modifiés, restructurés ou démantelés. Car cette bipolarité boursière est une source de tension politique, d'inefficacité et de désintégration économique, financière et boursière », explique Georges Taty,

avocat général près la Cour de justice de la Cemac. C'était lors de la prestation de serment, en février 2013, des nouveaux responsables de la COSUMAF.

En 2002, lorsqu'il formule sa proposition de solution de fusion, l'ingénieur Babissakana avait opté pour une place financière double (Libreville et Douala), avec un marché spécialisé dans les obligations et un autre dans les actions, tous sous la coupe d'un seul régulateur. Cette formule a pour avantage que chaque marché conserverait une part d'autonomie. Au-delà des débats, l'urgence d'une fusion se fait

Plusieurs raisons plaident pourtant en défaveur du modèle de fusion proposé par la BAD. Le premier est celui des coûts de transaction sur la place financière de Douala.

de plus en plus ressentir et devrait permettre au marché des capitaux de décoller dans la zone Cemac. « Un marché financier régional intégré est une réponse à l'effort constant des autorités politiques visant une impulsion nouvelle et décisive du processus d'intégration en Afrique centrale. Le processus de rapprochement est donc conforme à cette volonté politique d'intensifier cette intégration », peut-on lire dans une note d'analyse de la COSUMAF publiée en 2011.

Idriss Lingé



de renvoyer le plateau technique de la future Bourse d'Afrique centrale à Douala. Mais l'analyse de la BAD ne semble pas apporter d'assurances sur au moins une chose : le coût des tran-

Simplot Kwenda : « *Il faut urgemment réévaluer les capacités techniques de la DSX* »

Expert des questions bancaires et financières, le directeur général du Cabinet Money Links, Simplot Kwenda, juge les dernières sanctions de la CMF et estime que pour que la DSX prenne son envol, les autorités publiques doivent intervenir avec détermination.

Investir au Cameroun : La DSX a été sanctionnée d'une amende de 500 000 FCFA pour avoir fourni un service d'investissement sans être prestataire de services d'investissement, et épinglée pour avoir, de manière irrégulière et disproportionnée, émis une facturation des montants respectifs de 700 millions de francs CFA et 735,9 millions, soit un total de 1,4 milliard FCFA représentant de prétendues commissions de centralisation, d'admission et de cotation de titre ECMR. Quelle appréciation faites-vous de ces sanctions ?

Simplot Kwenda : L'appréciation que j'en fais est simple : il faut urgemment réévaluer et renforcer les capacités institutionnelles et techniques du marché financier camerounais dans tous ses pôles de régulation et commerciaux. Il faut en outre rebâtir des consensus de place qui, en général, permettent l'émergence d'une communauté financière solidaire et confiante. Les consensus de place permettent aux acteurs de s'accorder sur ce qu'ils considèrent



« Pour l'Etat, la coexistence des deux marchés n'a que des avantages. »

comme étant des bonnes pratiques professionnelles pour leur marché. Un accord de place a pu exister sur ce marché, dans le cadre des concertations que nous avons nous-mêmes engagées auprès des

acteurs du marché naissant. Dix ans après, le contexte a particulièrement évolué. Cet accord a certainement besoin d'être revisité, et surtout promu auprès de tous les acteurs. C'est à juste titre

que son application ne peut plus s'entendre. Certes, sur la base des dispositions pertinentes de la Loi 99/015 qui énumère très limitativement les services d'investissement rentrant dans le monopole des PSI agréés, on peut à juste titre questionner la pertinence de la qualification donnée à l'activité de centralisation et de comptabilisation des souscriptions par l'entreprise ; pour autant, je ne peux comprendre qu'un tel cumul de facturations porte les coûts de financement sur notre marché à des seuils inacceptables.

IC : Ces sanctions n'affaiblissent-elles pas la DSX face à la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC), avec qui elle est en compétition dans la sous-région ?

SK : Absolument pas. Il faut évi-

ter de tout lire sous le prisme de la compétition sous-régionale, qui n'existe d'ailleurs que dans les esprits peu exercés. Les pouvoirs publics savent où ils en sont et ce qui reste à faire pour parfaire l'intégration des places financières. L'intégration de l'industrie des valeurs mobilières en Afrique centrale est bien avancée sur ses maillons des bons et obligations de Trésor, de placement primaire des titres obligataires publics. Des passerelles sont progressivement créées entre les deux régulateurs qui permettent aux deux marchés d'articuler leurs actions. Beaucoup reste à faire. Le chantier doit irrémédiablement être poursuivi. En tout état de cause, le niveau d'enchevêtrement de nos économies rendrait suicidaire toute démarche contraire. Cela dit, il faut voir dans l'action du régula-

teur camerounais la manifestation d'une police de marché qui assure la veille sécuritaire ; ce qui a le mérite d'exister.

IC : Les sanctions prononcées à l'encontre de la DSX ne sont-elles pas de nature à créer un doute auprès des usagers de la DSX, et ainsi à décrédibiliser la bourse et freiner davantage les entreprises qui envisageaient d'être cotées à la DSX ?

SK : Les décisions de la CMF peuvent certes se discuter au niveau de certains motifs invoqués, mais son activité de contrôle des agissements des acteurs du marché financier, y compris ceux de la bourse, est un indicateur effectif de l'encadrement du marché financier. Ce qui ne peut qu'emporter l'adhésion des investisseurs et de tout autre utilisateur de la plateforme



boursière. En effet, la décision de la CMF prend en compte les intérêts des émetteurs qui ne doivent pas pâtir de pratiques de facturation peu orthodoxes. L'activité de régulation ne doit toutefois pas qu'être punitive, elle doit être soutenue par une forte action d'éducation et de concertation. C'est le sens originel du mot « réguler », qui signifie « maintenir en équilibre en assurant un fonctionnement correct ».

IC : Peut-on dire que c'est à cause de ces dérives que le Ministère des finances a décidé cette année 2013 de choisir le marché financier de la BEAC et non celui de la DSX pour son emprunt obligataire ?

SK : J'ignore l'impact de ce précédent dans les choix de stratégie financière du ministre des Finances. D'ailleurs, une attitude de démission qui découlerait de dysfonctionnements d'un marché

tait, le ministre s'adresserait entre autres au marché financier camerounais, probablement après y avoir mis un peu plus d'ordre.

IC : Quelle est la différence entre le marché des titres publics de la BEAC et la DSX ?

SK : Ce sont deux marchés qui se complètent pour faire de notre système financier un vaste marché du commerce de titres de dettes, allant du jour le jour au long terme. L'Etat et les grands émetteurs privés peuvent ainsi trouver sur notre marché des capitaux des ressources pour le financement de leurs investissements longs, ainsi que les tensions de trésorerie, qui viendraient à se dégager dans leur fonctionnement. Les deux marchés diffèrent dans leurs modes opératoires et leurs systèmes de régulation. Alors que le marché boursier s'adresse à l'épargne populaire, le marché monétaire vise

vés reste à venir. Pour l'Etat donc, la coexistence des deux marchés n'a que des avantages. Pour couvrir les décalages occasionnels qui apparaissent souvent dans la trésorerie publique entre les rythmes d'encaissement des recettes et de décaissement au titre des dépenses publiques, l'Etat s'adresse au marché monétaire, qui est structuré pour satisfaire ce type de besoins, et ce type de besoins seulement. Pour le financement des projets d'investissement public, le marché monétaire ne peut par principe être sollicité. C'est le domaine privilégié du marché financier qui mobilise l'épargne longue pour financer les emprunts à échéance longue.

IC : Avec seulement trois entreprises cotées, qu'est-ce qui empêche le marché financier de la DSX de décoller, selon vous ?

SK : Il y a des réglages à faire. Ils sont aussi nombreux que les insuffisances accumulées depuis une décennie, qui sont déjà criardes.

IC : Que faut-il faire d'après-vous pour que la DSX soit plus dynamique, compétitive et qu'elle attire davantage d'entreprises ?

SK : Le chantier est complexe, mais la solution existe. Il faut simplement que la volonté de voir les choses véritablement changer soit manifeste. Il faut se souvenir d'où l'on vient. Le marché est le fruit d'un fort engagement des pouvoirs publics ; ce qui nous a personnellement permis de conduire sans difficultés les travaux de sa création et de son démarrage. Si les autorités s'y investissent avec la même détermination, il n'y a pas de raison qu'une ère nouvelle ne se lève pas sur le marché boursier camerounais.

**Propos recueillis par
Beaugas-Orain Djoum**

« Il faut éviter de tout lire sous le prisme de la compétition sous-régionale, qui n'existe d'ailleurs que dans les esprits peu exercés. »

placé sous sa tutelle dénoterait d'une erreur inimaginable. L'incident constitue par lui-même une interpellation adressée à l'autorité monétaire, qui doit mettre tout en œuvre pour corriger les faiblesses des institutions de marché et impulser la relance tant attendue par le secteur privé. Il faut plutôt considérer que c'est pour coller à l'orthodoxie de la gestion de la dette que le ministère s'adresse au marché des effets publics de la BEAC pour lever des fonds courts, allant des échéances hebdomadaires (bons du Trésor) aux échéances ne dépassant pas deux années (obligation du Trésor), destinés à couvrir ses gaps de trésorerie. A l'évidence, si le besoin de ressources de financement des investissements longs se présen-

spécifiquement l'épargne des institutionnels. Sur le marché monétaire, les spécialistes en valeurs du Trésor interviennent pour compte propre. L'achat pour compte propre n'est pas une activité ordinaire pour l'intermédiaire boursier ; il doit être strictement encadré. Il faut donc à chaque fois apprécier l'activité d'une banque multicapacitaire en prenant en compte cette double posture.

IC : Quels sont les avantages et inconvénients de l'un et de l'autre s'il faut émettre un emprunt obligataire ?

SK : L'émission des titres de dettes sur le marché monétaire n'est admise qu'aux Etats. L'ouverture du marché des émissions de billets de trésorerie aux grands acteurs pri-

VU AILLEURS

« Nous avons réduit les coûts de cotation et nous avons établi des standards d'introduction plus accessibles »



Oscar Onyema, le directeur général de la NSE (Nigerian Stock Exchange), explique comment cette dernière compte atteindre le chiffre d'un trillion de dollars de capitalisation boursière en incitant les PME à entrer à la bourse. Sa vision, qu'il a présentée à l'agence Ecofin à Abidjan lors du sommet de l'Africa Securities Exchange Association, pourrait inspirer plus d'une place boursière.

Agence Ecofin : Que retirez-vous de ce sommet de l'Africa Securities Exchange Association à Abidjan ?

Oscar Onyema : Les marchés africains souffrent encore du manque de liquidité, de nombreuses bourses n'ont toujours pas une masse pertinente d'entreprises cotées. Nous avons donc eu, durant tous ces jours, la possibilité d'apporter des réponses à ces problématiques, tant d'un point de vue global que sur des aspects particuliers. Je n'ai pas été déçu des échanges que nous avons eus à Abidjan.

AE : Est-ce que vous pensez finalement que les résolutions prises à Abidjan suffiront à venir, par exemple, à bout du manque de culture boursière et d'investissement qui mine l'Afrique ?

OO : Je suis parfaitement d'accord avec vous. Il y a un manque de connaissance concernant la valeur ajoutée que peuvent apporter les bourses pour soutenir la croissance économique. Ce type de rencontres

permet de mettre en évidence les possibilités qui existent pour intéresser davantage les investisseurs individuels ou institutionnels. Par exemple, il a été mis en évidence le fait que les marchés financiers permettent aux entreprises de lever des fonds à un degré bien plus important que celui des banques. Ils

vrait offrir une valeur encore plus significative aux différentes places financières de notre sous-région, voire de l'Afrique.

Pour les entreprises, le bénéfice sera encore plus grand, car elles auront désormais la possibilité de requérir des financements auprès d'un potentiel de 290 millions de

choses qui freinent l'intégration, c'est ce besoin qu'il y a d'harmoniser les règles. A cet effet, nous avons un comité technique qui travaille sur toutes ces questions. Par exemple, sur le point précis que vous soulevez, ledit comité est en train de voir comment mettre en œuvre l'International Financial Reporting Standard (IFRS). Cela permettra déjà d'avoir une compréhension commune des données financières. On y travaille, mais déjà il y a minimum de standards que des entreprises devront respecter à l'effet de l'intégration des marchés, justement.

« Il y a un manque de connaissance concernant la valeur ajoutée que peuvent apporter les bourses pour soutenir la croissance économique. »

permettent aussi aux investisseurs de tirer un plus grand bénéfice de leurs placements, car les rendements des actions sur le long terme sont toujours plus intéressants que ceux des autres produits financiers. Il nous appartient de communiquer et de sensibiliser sur ces différents avantages, et c'est quelque chose dont nous avons largement discuté à Abidjan.

personnes, représentant à peu près le chiffre global de la population ouest-africaine. A l'inverse, ceux qui souhaiteront investir auront la possibilité de le faire sur un plus grand nombre de titres. Nous y travaillons très dur. Nous pensons pouvoir arriver à une étape décisive dès l'année prochaine (2014), lorsque nous conclurons l'accord sur l'initiative d'accès aux marchés financiers, qui permettra à des intermédiaires inscrits à la BRVM de pouvoir négocier des titres sur la Bourse de Lagos via leurs homologues inscrits à la NSE. Dans la deuxième phase, il sera question d'établir des passeports communs aux intermédiaires de bourse. Dans le même temps, nous travaillerons à l'harmonisation des conditions d'introduction en bourse, et nous espérons que les deux premières étapes réalisées, la troisième, qui est celle de l'intégration effective, sera une formalité.

AE : La NSE ambitionne désormais depuis 2011 d'atteindre le chiffre d'un trillion de dollars de capitalisation boursière, où en êtes-vous aujourd'hui avec cette ambition ?

OO : Nous y travaillons avec diligence. Il est question d'attirer encore plus d'introductions avec la multiplication des produits sur notre place financière, parce que l'objectif dont vous avez fait mention, nous espérons y parvenir avec

AE : On a aussi beaucoup parlé de l'intégration des marchés financiers en Afrique, notamment l'Afrique de l'Ouest. Mais dans cette zone, on voit bien que le Nigeria se détache...

OO : De grands efforts sont fournis pour l'intégration des marchés financiers d'Afrique. Un conseil (West Africa Capital Market Integration Council – WACMIC) a été mis en place à cet effet. Dans le cadre de cette structure, nous sommes en train de définir des standards et des documents de circulation communs et de développer des canaux de communication communs. Notre objectif, c'est que toute entreprise cotée sur un marché ouest-africain puisse facilement lever des capitaux dans toute la région. Qu'un broker dealer puisse être enregistré dans un pays et négocier des titres sur tous les marchés de la région. Nous pensons qu'arriver à ce niveau de

AE : Un des défis justement de l'intégration sera l'harmonisation des règles dans l'obligation d'information des entreprises, un domaine dans lequel la Bourse de Lagos a une certaine avance sur les deux autres de la sous-région. Quels défis soulève cette disparité et comment y faites-vous face ?

OO : C'est une question pertinente, et justement l'une des

« De grands efforts sont fournis pour l'intégration des marchés financiers d'Afrique. »

de nouveaux produits : actions, revenus fixes et dérivés. Nous avons compris que le principal catalyseur pour parvenir à notre objectif est d'avoir un maximum d'introductions en bourse d'entreprises solides. Et cela ne dépend pas seulement des capacités du marché financier, mais de la capacité de l'ensemble de l'écosystème économique à travailler sur cette question. Lorsque nous avons fait cette projection, nous avons pensé que cela engagerait tout le monde. Le gouvernement devrait pour sa part créer le bon environnement fiscal, en éliminant par exemple la TVA sur les transactions boursières, en

adoptant des incitations fiscales pour les entreprises qui veulent s'introduire en bourse. La communauté des intermédiaires, pour sa part, doit être forte, de manière à développer plus de transactions sur le marché secondaire, ce qui serait un élément d'attractivité pour les entreprises à aller en bourse.

PME il y a sept mois et nous avons effectué de nombreux changements, comme la mise en place d'un conseil constitué d'intermédiaires boursiers auprès desquels les PME qui le souhaitent peuvent se rapprocher, se faire accompagner tout au long de leur présence sur la cote. Nous avons réduit les coûts de cota-

tratif, ce qui n'est pas un gage de sécurité pour les investisseurs. Une autre chose que nous vérifions, ce sont les performances financières. Dans la plupart des cas, ces PME n'ont pas toujours une comptabilité conforme aux standards. Aujourd'hui, on compte déjà une dizaine de PME, et nos objectifs sont



Les entreprises chefs de file doivent renforcer leurs capacités à préparer de bonnes introductions en bourse. Notre bourse elle-même doit être une organisation crédible avec des règles de fonctionnement appropriées. Nous avons commencé à faire notre part de travail, et nous encourageons tous les autres acteurs à assurer la leur. Dans ce sens-là, nous continuons à plaider auprès d'eux et à travailler avec eux afin que nous puissions tous ensemble bouger vers cet objectif.

AE : La NSE s'est lancée dans une vaste campagne d'introduction des petites et moyennes entreprises, où en est-on avec ce projet ? Pourquoi ressent-on comme une résistance ?

OO : Le projet avance. Nous avons reconfiguré notre compartiment

et avons établi des standards d'introduction plus accessibles. Aujourd'hui, nos conseillers (près de quatorze) sont sur le terrain pour échanger avec ces entreprises sur les avantages d'être présent sur la bourse. Cependant, pour arriver en bourse, il faut être prêt. Ce que nous avons remarqué, c'est que la plupart de nos petites et moyennes entreprises n'ont pas toujours le profil de structuration. Par exemple, parmi les services qu'offre notre marché financier, il y a celui de l'évaluation structurelle. Il permet par exemple de définir si une entreprise qui veut entrer en bourse a un responsable financier crédible et compétent. Ce que nous avons malheureusement remarqué, c'est que, souvent, le promoteur de la PME est aussi le responsable financier et adminis-

« Notre objectif, c'est que toute entreprise cotée sur un marché ouest-africain puisse facilement lever des capitaux dans toute la région. Qu'un broker dealer puisse être enregistré dans un pays et négocier des titres sur tous les marchés de la région. »

encore plus ambitieux. C'est un défi complexe et nous y travaillons.

AE : Si vous pouviez lancer un appel général, quel serait votre message ?

OO : Je crois que nous nous sommes réunis à Abidjan pour discuter de comment l'argent, en Afrique, peut aller de ceux qui en possèdent vers ceux qui en ont besoin pour le financement des initiatives publiques ou privées. Nous voulons ainsi soutenir les efforts des gouvernements dans l'atteinte des objectifs de développement. Le marché des capitaux a effectivement montré sa capacité à jouer pleinement ce rôle.

**Propos recueillis par
Idriss Lingé à Abidjan**

VISAGES DE LA DSX

Pierre Ekoule Mouangue : mission non accomplie...



« L'ambition de la Douala Stock Exchange est assise sur les performances économiques du Cameroun. (...) La Douala Stock Exchange fonctionne selon les standards internatio-

naux et envisage de constituer un relais de croissance, en participant au développement du marché financier local tout en demeurant ouverte sur le monde. » Ainsi parlait Pierre Ekoule Mouangue, le DG de la DSX, en 2006. Huit ans après, chacun peut tirer sa propre conclusion : la mission est loin d'être accomplie...

Huit ans. C'est le temps qu'a déjà passé Pierre Ekoule Mouangue à la tête de la Douala Stock Exchange (DSX). Agé de 49 ans, il a pris officiellement ses fonctions de directeur général de la DSX le 12 juillet 2005, au cours d'une cérémonie présidée à Yaoundé par Polycarpe Abah Abah, alors ministre de l'Economie et des Finances (Minefi). Sollicité à plusieurs reprises dans le cadre de ce dossier pour définir des pistes de relance, évaluer l'action de la DSX et réagir aux récentes sanctions de la CME, Pierre Ekoule Mouangue a préféré le silence, refusant de se prononcer sur le moindre sujet.

L'actuel DG de la DSX est un pur produit de la banque. En effet, Pierre Ekoule Mouangue débute sa longue carrière dans les banques en 1990. Cette année-là, il est promu directement directeur des ressources humaines de l'ex-Méridien Biao Bank Cameroon. Il occupe ce poste jusqu'en 1992. En 1994, il rejoint la Standard Chartered Bank. Pendant six ans, il y officie comme secrétaire général, assumant les fonctions de directeur des ressources humaines, directeur administratif, secrétaire du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires. Né le 5 juillet 1964 à Douala, le DG est titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) option gestion du personnel de l'Institut d'administration des entreprises (IAE) obtenu à l'Université de Bordeaux I, en France, et d'une maîtrise en administration économique et sociale de l'Université Paris I, Sorbonne.

Hervé B. Endong

**Jacqueline Adiaba :
banquière et gérante des cotations**



A la tête de la Direction des marchés de la DSX, c'est cette ancienne de la SGBC qui est l'animatrice en chef de la place boursière de Douala. Jacqueline Adiaba joue un rôle central à la Bourse des valeurs mobilières de Douala. C'est elle qui anime la place boursière. Toutes les opérations du front office sont sous sa responsabilité. Il s'agit des opérations financières et commerciales. De manière globale, la Direction des marchés a une gamme variée de missions. Celles les plus en vue sont regroupées autour de quatre volets : la réglementation du marché, la gestion quotidienne des séances de cotation, la gestion des introductions en bourse et la diffusion de l'information financière. Ces quatre missions sont remplies depuis 2006 par Jacqueline Adiaba. Discrète et humble, Jacqueline Adiaba parle rarement d'elle. Elle a passé l'essentiel de sa carrière à la Société Générale de Banques au Cameroun (SGBC). C'est de cette banque qu'elle part pour rejoindre la DSX en 2002 comme collaboratrice de l'ancien directeur des marchés, André Ekounda Fouda. Après le départ de ce dernier en 2006, elle le remplace à ce poste qu'elle occupe jusqu'à ce jour. Ainsi, le second grand poste de la DSX revient également à un pur produit de la banque.

HBE

VISAGES DE LA DSX**Omer Badang : poumon high tech de la DSX**

Directeur des systèmes d'information (DSI) de la DSX depuis onze ans, c'est sur cet ingénieur de conception des systèmes d'information et des travaux en informatique que repose la structure technique de la Bourse de Douala. « Si le marché n'ouvre pas, c'est mon entière responsabilité. » Omer Badang est bien conscient de l'immensité de sa tâche au sein de la DSX. « Je gère tout ce qui est back office. Les technologies et les opérations techniques du marché », confie-t-il, le sourire en coin. C'est en réalité le poumon de la Bourse des valeurs mobilières de Douala. Le cœur même. C'est sur lui que repose tout le système informatique de cette bourse. C'est pour cette raison que son bureau est juste à côté des installations techniques de l'entreprise, simple précaution pour éviter des surprises désagréables.

A la tête d'une équipe pluridisciplinaire constituée de quatre personnes, cet ingénieur de 44 ans, originaire du département du Mbam et Inoubou, région du Centre, est en charge de toutes les opérations du marché boursier et de la gestion des technologies. Il parle de ses missions avec passion. « Mes missions sont simples. C'est tout ce qui est IT. Je coordonne la rédaction du schéma directeur et j'assure la mise en œuvre de la stratégie des systèmes d'information, je contribue à la rédaction des textes réglementaires du marché, je manage les opérations de centralisation du marché primaire », résume-t-il. Après avoir exercé pendant quatre ans dans une entreprise au Gabon, il retourne au Cameroun en 2001 et dépose ses valises chez Orange Cameroun, où il est recruté en qualité de chef de service Développement et Bases de données. Il n'y reste que quatre mois, avant d'être recruté à la DSX.

HBE

GESTION PUBLIQUE

Le Cameroun se dote d'un budget de 3312 milliards FCFA en 2014



L'Assemblée nationale camerounaise a adopté, au petit matin du dimanche 8 décembre 2013, l'enveloppe budgétaire 2014 de l'Etat du Cameroun, d'un montant de 3312 milliards de francs CFA. Il s'agit de l'enveloppe proposée quelques jours plus tôt par le gouvernement camerounais. Ce budget prévoit 2009 milliards de francs CFA de dépenses de fonctionnement (62%), en hausse de 44 milliards FCFA, contre 1000 milliards de francs CFA pour les dépenses d'investissement (30,9%), soit une augmentation de 43 milliards par rapport à l'exercice 2013. En termes de recettes, sont projetées des recettes internes d'un montant total de 2983

milliards FCFA, dont 718 milliards de recettes pétrolières, 1985 milliards de recettes fiscal-douanières, 329 milliards de ressources extérieures et 280 milliards de ressources à mobiliser à travers des émissions de titres publics.

Ce budget 2014 est en hausse de 76 milliards de francs CFA par rapport à l'année 2013, une hausse qui n'est « qu'apparente », selon l'expression du gouvernement camerounais, dans la mesure où elle intègre simplement de nouvelles prises en charge, telles que les salaires des sénateurs, des chefs traditionnels et d'environ 7000 nouvelles recrues de la fonction publique camerounaise.

L'Etat camerounais ouvre la compétition pour la gestion du futur port en eaux profondes de Kribi



Le Comité de pilotage du projet de construction du complexe industrialo-portuaire de Kribi vient de lancer un appel international à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un partenaire privé devant assurer la gestion du port en eaux profondes de Kribi, dont la première phase des travaux de construction est achevée à plus de 70%, selon la dernière évaluation gouvernementale. Les candidats intéressés par cette offre de prestation sont invités à déposer leurs dossiers au plus tard le 7 janvier 2014. Une évaluation de ces offres, apprend-on, permettra ensuite de retenir une short-list de cinq concu-

rents, qui devront rivaliser d'offres pour l'attribution définitive du marché. Dans le même temps, il a été lancé un appel à candidatures pour le recrutement d'un partenaire, concessionnaire du service de remorquage et de lamanage (assistance à l'amarrage des navires sur les quais) des navires dans la même infrastructure portuaire.

Construit par la China Harbour Engineering Company (CHEC), et majoritairement financé par Eximbank of China, le port en eaux profondes de Kribi devra accueillir ses premiers navires au cours de la période 2014-2015.

AGRICULTURE

Le déficit de production du maïs au Cameroun pourrait être comblé dès 2014

35 champs semenciers éparpillés sur le territoire camerounais, selon des sources autorisées au Ministère de l'agriculture, vont produire au cours de la prochaine récolte en janvier 2014 environ 900 tonnes de semences améliorées de maïs, d'une capacité de production de 20 kg à l'hectare. Selon nos sources, si toutes ces semences produites dans les champs semenciers publics et privés sont mises à la disposition des agriculteurs et sont effectivement utilisées, le pays devrait pouvoir combler dès l'année 2014 son

déficit de production de maïs. En effet, officiellement, la production nationale de maïs au Cameroun se situe autour de 1,8 million de tonnes, pour une demande nationale estimée à environ 2 millions de tonnes, soit un déficit de production de 200 000 tonnes. Ce déficit est généralement imputé aux semences traditionnelles, toujours prisées par les producteurs, au détriment des semences améliorées offrant des rendements plus intéressants.



Près de 100 hectares de sorgho et de mil dévastés par des éléphants dans l'Extrême-Nord

Le quotidien gouvernemental Cameroon Tribune a révélé qu'un troupeau de plus de 100 éléphants a dévasté des plantations de sorgho et de mil de contre-saison sur environ 100 hectares dans la localité de Dabanga, département du Logone et Chari, puis dans le département du Mayo Danay à Yagoua, tous situés dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun. Les pachydermes, apprend-on, sont tous partis du parc de Waza pour cette expédition dans les plantations des cultivateurs



des départements du Mayo Danay et du Logone et Chari, faisant ainsi planer le spectre de la famine dans cette partie du Cameroun. Selon nos sources, les populations des localités environnantes, par crainte que leurs champs soient également attaqués par ces animaux, ont entamé les récoltes avant les délais prescrits par le calendrier agricole.

78 tonnes de semences de riz pluvial pour stimuler la production camerounaise

Selon des sources internes au Projet de développement de la riziculture pluviale de plateau en zone de forêt à pluviométrie bimodale au Cameroun (Proderip), 78 tonnes de semences de riz pluvial ont été produites et sont disponibles pour les 6000 producteurs déjà formés à cette nouvelle manière de cultiver le riz dans le pays. Doté d'un budget de 1,5 milliard de francs CFA, ce projet, qui bénéficie de l'appui technique de l'Agence japonaise de développement (JICA), ambitionne de former, en cinq ans, 9000 producteurs à la culture du riz pluvial. Ce riz a la particularité de pousser

sur la terre ferme, et non plus exclusivement dans les zones irriguées. En plus, soulignent les experts du Proderip, la culture du riz pluvial, dont la production nationale actuelle se situe autour de 48 000 tonnes, est moins onéreuse.

Implémenté dans les bassins de production de riz du Cameroun que sont les régions de l'Extrême-Nord, de l'Ouest et du Nord-Ouest, le Proderip ambitionne de porter la production rizicole camerounaise à environ 700 000 tonnes à l'horizon 2020, contre 100 000 tonnes actuellement.

Un projet du gouvernement va approvisionner Guinness Cameroon en maïs, sorgho et manioc



Le ministre camerounais de l'Agriculture, Essimi Menyé, et Baker Magunda, le Directeur général de Guinness Cameroon, la filiale locale du groupe Diageo, ont paraphé le 17 décembre 2013 à Yaoundé, une convention de livraison à l'entreprise brassicole, de matières premières telles que le maïs, le sorgho et le manioc.

Cette livraison sera assurée grâce au Projet d'investissement et de développement agricole (PIDMA), mis en place par le gouvernement camerounais, et financé à hauteur de 50 milliards de francs CFA grâce à un concours financier de la banque mondiale.

Concrètement, les bénéficiaires de ce projet gouvernemental auront la possibilité de négocier préalablement des contrats de livraison avec Guinness Cameroon (qui importe 80% de ses matières premières et souhaite réduire ces importations de 50% d'ici 2015) ou bien d'autres potentiels acheteurs, avant de se lancer dans la production. Ce qui garantit non seulement l'écoulement de la production, mais aussi un certain niveau de revenus.

Prévu pour démarrer en juin 2014, le PIDMA ambitionne de satisfaire la demande annuelle des entreprises agro-industrielles en maïs (200 000 tonnes), sorgho (30 000 tonnes) et manioc (1,4 million de tonnes).

Vers une extension des palmeraies de PAMOL dans la presqu'île de Bakassi

Dans un communiqué auquel l'agence Ecofin a eu accès, au cours d'une cérémonie organisée le 10 décembre 2013 dans la localité de Mosongiseli, dans le département du Ndian, le directeur général par intérim de PAMOL, Charles Mekanya Okon, a annoncé que le gouvernement camerounais «a donné son autorisation officielle» au projet d'extension des palmeraies de cette entreprise agro-industrielle dans la presqu'île de Bakassi.

A cette occasion, la plaque commémorative du projet a même été dévoilée, en présence du 1er adjoint au préfet du département du Ndian, Fabrice Yves Bissa, et des autorités traditionnelles de la localité de Mosongiseli. Le projet, qui va débiter par la préparation du site, intègre également la construction de 100 logements pour les employés qui seront recrutés surplace par PAMOL.

PAMOL dispose des plantations dans les localités de Lobe et Ekondo Titi dans

la région du Sud-Ouest. En plus de la presqu'île de Bakassi, territoire dont la paternité a finalement été reconnue au Cameroun par la Cour internationale de justice de La Haye, après plus d'une décennie de conflit avec le Nigeria, PAMOL ambitionne également d'étendre ses plantations à Ekondo Nene. Egalement dans le plan de développement de cette entreprise, se trouve un projet de construction d'une savonnerie, un investissement de 500 millions de FCFA.

Faites vous-même l'actualité

www.agenceecofin.com/com



La production du café au Cameroun chute de plus de 40% en 2012-2013

Selon des sources autorisées, aussi bien au Ministère du commerce qu'au Conseil interprofessionnel du cacao et du café (CICC), la production du café au cours de la campagne 2012-2013 a atteint à peine 25 000 tonnes, arabica et robusta confondus. Pourtant, cette production a culminé à 45 000 tonnes au cours de la campagne 2011-2012, ce qui laisse ressortir cette année une baisse de la production de près de 20 000 tonnes, soit plus de 40%. Cette baisse drastique de la production du café, explique une source au CICC, est la conséquence des aléas climatiques et du désintérêt des producteurs, découragés par des prix de vente moins alléchants que ceux du cacao, par exemple. Par ailleurs, explique un expert de la filière, les grandes coopératives de producteurs fonctionnent « comme de véritables entreprises », et captent d'importants financements qui seraient « engloutis dans le fonctionnement quotidien, au détriment de l'investissement en faveur des producteurs ».

Par ailleurs, apprend-on, la mise à dis-



position des appuis aux producteurs de café, produit qui a la particularité de consommer beaucoup d'engrais, est très peu coordonnée. « Vous avez des appuis sous forme d'engrais, d'autres sous la forme de semences, de matériel agricole, de pesticides, etc. Mais personne ne s'assure que celui qui a reçu les engrais est le même qui a reçu les plants, que les pesticides ont également été mis à sa disposition et vice-versa. C'est la raison pour laquelle nous devons nous acheminer vers des appuis sous la forme de packages. C'est ce qui se passe partout ailleurs », explique une source autorisée.

BRM

Le CICC lance un fonds de garantie de 1 milliard FCFA pour les producteurs de café-cacao

Selon Omer Gatien Maledy, le secrétaire exécutif du Conseil interprofessionnel du cacao et du café (CICC) du Cameroun, son institution vient de mettre en place un fonds de garantie doté d'une enveloppe initiale de 100 millions de francs CFA, qui sera doté de 100 millions supplémentaires chaque année jusqu'à ce qu'il soit garni à hauteur d'un milliard de francs CFA. L'objectif est de faciliter l'accès au crédit aux pro-

ducteurs de cacao et de café, généralement en proie à d'énormes difficultés de financement. Selon M. Maledy, le fonds va désormais garantir à 50% les crédits octroyés aux producteurs de cacao et de café par les banques et les institutions de microfinance, qui vont partager le risque à hauteur de 20% seulement, contre 30% pour le producteur lui-même.

Cacao : les producteurs camerounais ont gagné 250 milliards FCFA en 2012-2013



Les 500 000 producteurs de cacao recensés dans les zones rurales camerounaises, ainsi que les 10 000 familles vivant de l'activité de transformation du cacao en zones urbaines, ont engrangé environ 250 milliards de francs CFA au cours de la dernière campagne cacaoyère, sur les 4500 milliards FCFA générés par la vente des fèves au plan international. Ces statistiques ont été révélées le 28 novembre 2013 à Monatéle, dans la région du Centre du Cameroun, par le ministre du Commerce, Luc Magloire Mbarga Atangana, à l'ouverture de la 2ème édition du Festival international du cacao (Festicacao), organisé depuis l'année dernière par le Conseil interprofessionnel du cacao et du café (CICC) et le gouvernement camerounais.

ELEVAGE

Les aviculteurs ont mis 4 millions de poulets sur le marché pour les fêtes de fin d'année

Selon des sources internes à l'Interprofession avicole du Cameroun (IPAVIC), environ 4 millions de poulets de chairs ont été mis sur le marché afin de permettre aux populations d'accéder à cette viande très prisée par les Camerounais pendant les fêtes de fin d'année. Ces poulets, comme c'est le cas depuis au moins trois ans, ont été vendus dans des marchés spécialisés créés ponctuellement dans les grandes métropoles par l'IPAVIC, avec la collaboration du gouvernement camerounais. Le prix du poulet de 2 kg, une fois de plus, a été fixé à 2500 FCFA, malgré la hausse du prix du maïs qui a impacté celui de la provende et, partant, celui des poussins d'un jour, dont le coût est passé des 350



FCFA habituels à 450 FCFA cette année. La filière avicole camerounaise, malgré l'interdiction formelle d'importer le poulet congelé, a à nouveau souffert cette année de l'entrée frauduleuse des poulets importés sur le marché local. En

dépît des opérations coup de poing des contrôleurs du Ministère du commerce, la filière a subi un manque à gagner officiel d'un peu plus d'un milliard de francs CFA pour le seul mois d'août 2013.

4,9 milliards FCFA pour produire plus de 26 000 porcs par an dans la localité d'Abang

Le programme Agropoles, mis en place par le gouvernement camerounais afin de réduire les déficits de production dans de nombreuses filières et de favoriser la création d'emplois dans les zones rurales du pays, a procédé le 15 novembre 2013, à Abang, dans la région du Centre, au lancement de « l'Agropole porcs » de cette localité. Cet investissement, d'un montant total de 4,9 milliards de francs CFA, apprend-on, va permettre de porter la production actuelle de 5000 porcs par an dans cette localité à un peu plus de 26 000 porcs, soit plus de 2000 porcs chaque mois. Concrètement, pour la mise en place de ce projet de production de porcs à grande échelle, le gouvernement camerounais a investi 1,5 milliard de francs CFA, tandis que les éleveurs d'Abang ont eux-mêmes mobilisés près de 3,5 milliards FCFA.



« L'Agropole porcs » d'Abang est le 3ème du même type à être lancé sur le territoire camerounais afin de booster la production de la viande de porc dans le pays, après ceux de Kribi dans la région du Sud et de Bafoussam dans la région

de l'Ouest. Par ailleurs, grâce à ce même programme, des Agropoles de production de poulets, de poissons, d'œufs, d'ananas, de maïs, de soja, etc. abondent désormais sur le territoire camerounais.

FINANCE

La banque camerounaise des PME annoncée « dans les prochaines semaines »

Le ministre camerounais en charge des PME, Laurent Serge Etoundi Ngoa, a annoncé le 30 novembre 2013 à Douala, à l'ouverture du forum PME Exchange, que la banque des PME sera opérationnelle dès le début de l'année 2014. « Je voudrais enfin, avec soulagement, dire que la banque des PME sera opérationnelle dès le début de l'année. La BEAC (Banque des Etats de l'Afrique centrale), à travers la COBAC, a examiné tous les dossiers techniques, l'accord d'agrément a été octroyé, le premier conseil d'administration, qui devrait aboutir à l'officialisation de la nomination des dirigeants par le président de la République, s'est déjà tenu et a fait ses propositions. Et il y a exactement six jours, nous avons reçu l'accord de l'attribution d'un siège que le ministre est allé visiter. Ce n'est donc plus qu'une question de semaines », a lancé le ministre aux promoteurs des PME.

Laurent Serge Etoundi Ngoa a par ailleurs annoncé que « le président de la

République a ordonné l'inscription au budget 2014 d'une somme de 2 milliards de francs CFA pour l'attribution d'un siège et l'installation tant matérielle que managériale de diverses structures de la banque ». Le ministre a rappelé que la création de la banque des PME vient après la création de l'agence de promotion des PME. Une agence qui sera, d'après lui, le bras séculier de la banque des PME et des banques commerciales, parce qu'elle doit participer à la création des entreprises, mais également « assurer le renforcement des capacités des structures et des acteurs, pour que les projets présentés au financement soient à 75% bancables ». En effet, a indiqué le Ministre Etoundi Ngoa, « c'est bien de donner du crédit aux entreprises, mais c'est encore mieux de savoir que les crédits octroyés connaîtront un remboursement fluide ».



B-O. D.

La BICEC et Allianz Cameroun s'associent pour la promotion du crédit-bail

La Banque Internationale pour le Commerce, l'épargne et le Crédit (BICEC) et la compagnie d'assurances Allianz Cameroun ont signé un accord de partenariat pour la promotion du crédit-bail au Cameroun, à travers un produit dénommé « Assurance bail BICEC ». Selon les informations de l'agence Ecofin, cette convention signée le 1er novembre 2013 impose à Allianz Cameroun d'assurer tous les biens financés par « Bail BICEC », un produit commercialisé par la banque

depuis 2009 et qui permet de financer l'achat de biens d'équipements. En plus d'instituer une prime d'assurance à un coût préférentiel, cette convention Allianz Cameroun-BICEC, apprend-on, offre aussi l'opportunité aux clients de payer mensuellement aux guichets de la BICEC ladite prime d'assurance, qui est généralement versée en une seule traite.

La BICEC est, avec la SG Cameroun et la Camerounaise Afriland First Bank, dans le trio de tête des banques les

plus performantes du pays, aussi bien selon l'analyse du marché bancaire faite par la BEAC que selon le dernier classement des 200 meilleures banques d'Afrique effectué par Africa Report. Allianz Cameroun, quant à elle, est la première compagnie d'assurances du pays, selon le dernier classement des 100 plus grandes compagnies d'assurances d'Afrique récemment publié par le magazine panafricain Jeune Afrique.

ENERGIE

Actis sécurise les fonds en vue de l'acquisition des parts d'AES au Cameroun



Actis a annoncé le 9 décembre 2013 avoir clôturé son troisième fonds destiné aux investissements dans le secteur de l'énergie, Actis Energy 3, après avoir levé la somme de 1,15 milliard \$ (plus de 500 milliards FCFA), excédant de 50% le montant ambitionné de 750 millions \$. Une partie de ce fonds devrait servir à financer l'acquisition récemment annoncée des parts d'AES Corporation au sein d'AES-SONEL, faisant de la firme britannique d'investissement l'actionnaire majoritaire de la première société d'électricité du Cameroun.

Le 7 novembre 2013, la firme américaine AES Corporation, cotée sur la New York Stock Exchange, a annoncé avoir cédé la totalité de

ses activités au Cameroun au fonds d'investissement britannique Actis pour la somme de 220 millions \$ (environ 110 milliards FCFA). L'accord englobe la participation majoritaire (57%) au sein d'AES-SONEL, des filiales Kribi Power Development Corporation (KPDC) et Dibamba Power Development Corporation (DPDC). Au mois de mars 2013, une information donnée par l'AFP estimait à 9000 MW la capacité d'électricité installée contrôlée par Actis, pour un total de près de 2 millions de clients directs. Une acquisition des parts camerounaises devrait lui permettre d'accroître cette capacité de 1000 mégawatts supplémentaires.

GSC Energy veut développer une centrale solaire de 500 MW au Cameroun



Basile Atangana Kounga, le ministre camerounais de l'Énergie, et Steven Moti, le directeur de la société sud-africaine GSC Energy, ont paraphé le 19 novembre 2013 à Yaoundé un mémorandum d'entente pour le lancement des études de faisabilité en vue de la construction d'une centrale solaire d'une capacité de 500 MW dans les régions du Nord, de l'Extrême-Nord et de l'Adamaoua. Ce projet, qui pourrait générer environ 4000 emplois, selon ses promoteurs, sera réalisé sur le modèle BOT (Build-

Operate-Transfert). Selon Steven Moti, cette centrale pourrait être opérationnelle dans un délai de 24 mois après le lancement des travaux.

Un projet similaire est déjà en discussion au Cameroun avec des partenaires français, avait révélé le ministre de l'Énergie lors de la cérémonie d'électrification au solaire de la route Yaoundé-Soa, ainsi que l'installation de lampes solaires sur le campus de l'Université de Yaoundé II-Soa. C'était le 26 septembre 2013.

Le Cameroun à la recherche de 23 milliards FCFA pour financer le barrage de Memvé'élé

Selon la note d'information de l'emprunt obligataire de 50 milliards de francs CFA que l'Etat du Cameroun a lancé le 9 décembre 2013, la construction du barrage de Memvé'élé, dans la région du Sud, figure sur la liste des projets à financer. En effet, apprend-on, à travers cet appel public à l'épargne dont les souscriptions se sont achevées le 23

décembre 2013, le gouvernement camerounais entend investir 23 milliards de francs CFA dans ce projet.

D'une capacité de production de 201 MW, le barrage de Memvé'élé, dont les travaux de construction ont été lancés le 15 juin 2012 par le chef de l'Etat camerounais Paul Biya, est prévu pour être mis en service en 2016. Construite

par l'entreprise chinoise Sinohydro pour un montant total de 420 milliards FCFA, cette infrastructure énergétique est financée à hauteur de 243 milliards par Eximbank of China, 65 milliards par l'Etat du Cameroun et 112 milliards par la Banque africaine de développement (BAD). Les travaux vont durer 54 mois.

La société Tradex subit de plein fouet la crise centrafricaine



Tradex, l'entreprise camerounaise qui distribue les produits pétroliers en République Centrafricaine à travers un réseau de vingt stations-service, est certainement l'entité camerounaise qui subit le plus important contrecoup de la crise dans ce pays, qui fait peser de gros risques d'instabilité sur l'ensemble de la sous-région Cemac. En octobre dernier, cette entreprise, filiale de la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH),

annonçait la reprise de ses activités depuis le mois d'août, ainsi que la remise en état progressive des stations-service vandalisées lors du coup d'Etat de mars 2013 contre le régime du président François Bozizé.

Avec l'insécurité qui est montée d'un cran à Bangui et dans d'autres villes centrafricaines ces derniers jours, les activités de Tradex en République Centrafricaine (RCA), apprend-on de bonnes

sources, sont pratiquement à l'arrêt. La crise en RCA a déjà d'importantes répercussions sur l'économie camerounaise, puisqu'elle continue de paralyser l'activité des transporteurs qui acheminent vers Bangui, la capitale centrafricaine, les marchandises qui transitent par le Cameroun, et dont la valeur est estimée à plus de 55 milliards de francs CFA chaque année, selon la Douane camerounaise.

TELECOMS

MTN Cameroun rétrocède à l'Etat la station d'atterrissage du câble WACS de Limbé



L'Etat du Cameroun a racheté à l'opérateur de téléphonie mobile MTN ses droits de propriété sur la station d'atterrissage du câble sous-marin de fibre optique WACS, construite par l'opérateur à Limbé, dans la région du Sud-Ouest. Les deux parties ont signé un mémorandum d'entente dans ce sens le 27 novembre 2013. Pour Jean-Pierre Biyiti Bi Essam, le ministre des Postes et des Télécommunications (Minpostel), grâce à cette nouvelle infrastructure, les in-

ternantes ne devraient plus se plaindre de la mauvaise connexion Internet, encore moins de son coût élevé. Ce nouveau câble viendra alléger les communications en partance du Cameroun, et qui transitaient uniquement par le câble sous-marin SAT-3, déjà saturé.

D'après le Minpostel, le câble WACS ne profitera pas seulement au Cameroun, mais aussi aux pays de la sous-région qui n'ont pas accès à la mer, et dont les communications à l'international sont quelque peu entravées.

Au Cameroun, les abonnés MTN peuvent régler leurs achats par téléphone dans les supermarchés



La société de téléphonie mobile MTN a lancé une nouvelle offre de paiement par mobile. Dénommée Retail Payment, cette dernière a été présentée à la fin du mois de novembre dernier. Elle donne aux clients MTN titulaires d'un compte Mobile Money la possibilité de régler par téléphone mobile les factures des achats et services effectués dans les supermarchés partenaires.

« Avec cette offre, il sera possible désormais d'aller dans un magasin partenaire faire ses emplettes et de les régler à la caisse, non pas en espèces ou par carte bancaire, mais

par téléphone », explique Joël Awono Ndjodo, le responsable en chef du service Mobile Money chez MTN. Encore en phase expérimentale, la nouvelle offre sera testée dans les supermarchés Tsékenis.

Pour le moment, seules les villes de Yaoundé et Douala sont concernées par le Retail Payment. MTN a avoué également son intention de toucher d'autres espaces commerciaux, comme les hôtels, les pharmacies, les librairies, les agences de voyages, et même les boutiques de quartier.

Viettel reporte de quelques mois le lancement de ses activités au Cameroun



Le démarrage effectif des activités du nouvel opérateur de téléphonie mobile Viettel sera décalé de quelques mois. Attendu en janvier 2014, c'est probablement vers mars de l'année prochaine que les Camerounais pourront jouir du réseau 3G de la société vietnamienne. Selon des sources internes, Viettel a besoin de plus de temps que les douze mois qu'il avait prévu lors de la signature de la convention de concession avec le gouvernement en décembre 2012. L'entreprise, apprenant, n'a pas fini de déployer ses infrastructures à travers les dix régions du pays et de les mettre en réseau. Les contraintes liées à la loca-

tion des terrains pour l'installation des pylônes et des antennes, les négociations des contrats de bail dans les régions, etc., en seraient la cause.

Pour frapper un grand coup dans un marché des télécoms dominé par MTN et Orange, Viettel veut mettre toutes les chances de son côté. La société a consenti 200 milliards FCFA d'investissements afin de couvrir dès le lancement de ses activités 81% de la population camerounaise en services de types 2G et 3G, et veut augmenter cette couverture à 95% dès la troisième année. Les numéros à huit chiffres de l'opérateur commenceront par le préfixe « 6 ».

Activa lance le paiement des primes d'assurance via le téléphone mobile



Richard Lowé, le directeur général d'Activa Assurance, et Jean Bardet, qui a quitté le poste de DG d'Orange Cameroun le 2 décembre 2013, ont signé à Douala un partenariat pour le paiement des primes d'assurance au moyen du téléphone portable, grâce à Orange Money. Pour ce faire, a-t-on appris, il suffira pour l'assuré d'Activa de disposer d'un compte Orange Money approvisionné d'au moins le montant de la prime d'assurance à payer. Ce partenariat, ont indiqué les deux DG, vise non seule-

ment à promouvoir le mobile banking au Cameroun, mais aussi à accroître le taux de pénétration de l'assurance dans le pays.

A travers Orange Money d'Orange Cameroun et Mobile Money de MTN Cameroun, il est déjà possible de payer des factures d'électricité, d'acheter du crédit de communication et d'Internet, de payer les droits universitaires, les factures de l'opérateur de cablodistribution Canalsat et, désormais, les primes d'assurance par téléphone mobile.

MINES

Le Cameroun va augmenter sa production pétrolière avec l'entrée en activité du champ de Mvia



Le 30 novembre 2013 devant la Commission des finances de l'Assemblée nationale, le ministre camerounais des Finances, Alamine Ousmane Mey, a révélé que le pays table en 2014 sur une production pétrolière d'un peu plus de 30 millions de barils, pour des recettes devant atteindre 718 milliards de francs CFA. Cette production devrait donc être en hausse (au 31 octobre 2013, la production se situait officiellement à 19,7 millions de barils), grâce à l'entrée en production du champ pétrolier de Mvia, situé en onshore dans le bassin Douala-Kribi-Campo, et dont le démarrage des activités, révèle la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), est effectif depuis le mois de novembre 2013.

Pour rappel, entre 2009 et 2011 la production pétrolière du Cameroun est passée de 26,8 millions à 21,4 millions de barils, soit une baisse de 5,4 millions de barils en deux ans. Depuis 2012, la SNH annonce une remontée de la production nationale, qui était projetée à 24,4 millions de barils en 2012. Au finish, seulement 22,5 millions de barils avaient été effectivement produits, selon les chiffres de la SNH, soit 2 millions de barils en moins que les prévisions de départ.

Jindal rachète les parts de Legend Mining dans l'exploration du fer à Ngovayang



La compagnie Legend Mining Ltd, listée sur ASX, va se libérer de ses 90% dans la société Camina SA, créée dans le cadre du projet d'exploration minière de Ngovayang, au Cameroun, au profit d'une filiale de Jindal Steel and Power Ltd. Le 20 novembre 2013, Legend Mining a annoncé avoir signé un accord dans ce sens avec le géant minier indien pour céder ses parts dans ce projet de trois licences d'exploration à grande échelle du minerai de fer sur 2469 km² dans la région du Sud-Cameroun. « *Le défaut de minerai à enfournement direct dans le projet et les conditions du marché financier mondial ont porté le développement du projet à un niveau qui dépasse une compagnie d'exploration de la carrure de Legend* », a expliqué Mark Wilson, directeur général de Legend Mining.

Selon l'accord, 12 millions de dollars australiens cash seront versés à Legend dès la fin de la transaction, et les 5,5 millions restants dans les dix jours suivant la signature de la convention minière entre l'Indien Jindal Steel Power Ltd et l'Etat du Cameroun. Le groupe indien Jindal Steel Power Ltd fait ainsi son entrée dans le secteur minier camerounais, après une tentative manquée de rachat des parts de la Britannique Affero Mining, maison mère de Caminex, dans le projet de développement du gisement de fer de Nkout, dans la région du Sud, qui sont finalement passées aux mains de l'entreprise britannique IMIC.

Un an après son admission au Processus de Kimberly, le Cameroun a vendu 2414 carats de diamant

D'après les statistiques que vient de révéler le Ministère de l'industrie, des mines et du développement technologique du Cameroun, depuis son admission au Processus de Kimberly le 14 août 2012, le pays a exporté un peu plus de 2414 carats de diamant. Ces exportations de diamant, qui sont assurées par l'entreprise coréenne C&K Mining, détentrice du permis d'exploitation sur le gisement de Mobilong, qui est présenté comme l'un des plus importants dans le monde, ont rapporté un peu plus de 282 millions de francs CFA, dont 12,5% revenant à l'Etat.

Selon les résultats d'un recensement effectué en juillet 2013 dans la région de l'Est par le secrétariat national permanent du Processus de Kimberly, l'on dénombre sept zones de production artisanale de diamant dans lesquelles se meuvent environ 238 artisans. La production artisanale de diamant au



Cameroun, révèle le secrétariat national permanent du Processus de Kimberly, est actuellement estimée à environ 5000 carats par an.

200 kg d'or ont été produits dans la région de l'Est du Cameroun en octobre 2013

Selon un rapport de la Brigade de contrôle sur la transparence et la traçabilité dans les activités aurifères du Ministère camerounais des mines et de l'industrie, la production de l'or dans la région de l'Est a culminé à 200 kg au mois d'octobre 2013. Cette production, d'une valeur numéraire d'environ 420 millions de francs CFA, apprend-on, est en hausse de près de 20 kg, comparativement aux statistiques publiées par la même brigade au mois de juillet 2013. Pour mémoire, les brigades de contrôle susmentionnées ont été mises en place pour réduire le trafic de l'or dans les champs miniers de la région de l'Est, où 90% de la production est officiellement écoulée dans les circuits informels.



INDUSTRIE

Le Cameroun parmi les plus petits consommateurs de cacao dans le monde



Selon l'ICCO, les plus gros pourvoyeurs de recettes aux chocolatiers sont les Suisses et les Belges, plus grands consommateurs de chocolat dans le monde, avec des ratios qui atteignent respectivement 6 et 5,7 kg par habitant et par an. Viennent ensuite les Allemands (4,03 kg), les Français (3,43 kg) et les Américains (2,45 kg). En Afrique, continent qui produit pourtant 71% du cacao vendu dans le monde, les quatre plus grands producteurs arrivent à la remorque de ce hit-parade des consommateurs de chocolat. Il en est ainsi de la Côte d'Ivoire, premier pays producteur de cacao, où l'on ne consomme que 48 grammes de chocolat par habitant et par an, contre 55 grammes au Ghana, 12 grammes au Nigeria et 20 grammes au Cameroun.

Des pays émergents tels que la Chine et l'Inde, avec un ratio de consommation de 40 grammes par habitant et par an, selon l'ICCO, ne sont pas mieux lotis que l'Afrique en matière de consommation de chocolat, mais peuvent être les déclencheurs d'une augmentation fulgurante de la consommation de chocolat dans le monde au cours des prochaines années : « *Si les Chinois et les Indiens consommaient environ 60 grammes, je peux vous assurer qu'il n'y aura plus assez de cacao pour tout le monde, et le chocolat deviendra un produit de luxe* », déclare Jean-Marc Anga, le directeur exécutif de l'ICCO, en invitant les jeunes à s'intéresser à la culture du cacao, dont les « *perspectives sur le marché international sont excellentes* ».

Le Cameroun recherche un partenaire privé pour relancer le Complexe laitier de Ngaoundéré



Le gouvernement camerounais vient de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un partenaire privé, en vue de relancer les activités du Complexe laitier de Ngaoundéré, la capitale régionale de l'Adamaoua, dans la partie septentrionale du Cameroun. Les candidats intéressés par la reprise de ce complexe agro-pastoral, dont les activités principales étaient la production fourragère, la production et la transformation laitières, ainsi que l'appui aux éleveurs, sont priés de déposer leurs dossiers de soumission au plus tard le 20 janvier 2014 dans les locaux du Comité technique de privatisation et des liquidations des entreprises publiques et parapubliques (CTPL) à Yaoundé.

D'une capacité de traitement de 10 000 litres de lait par jour, l'usine du Complexe laitier de Ngaoundéré est à l'arrêt depuis l'an 2000, après avoir été exploitée pendant quatre ans par la société privée Sogelait, à laquelle l'Etat du Cameroun louait les infrastructures depuis 1996, date de son désengagement de ce projet lancé en 1993. La relance des activités du Complexe laitier de Ngaoundéré, apprend-on, est en droite ligne de la recherche de l'autosuffisance alimentaire au Cameroun. En effet, selon les statistiques de la Coalition zéro produit importé (CZPI), un regroupement d'ONG locales, la production nationale de lait culmine actuellement à 125 000 tonnes pour une demande estimée à 200 000 tonnes par an. Le déficit de production est comblé par des importations, qui englobent annuellement environ 20 milliards de francs CFA, selon le ministre camerounais des Pêches et des Industries animales, Dr Taïga.

BRM

leader du mois

Elisabeth Medou Badang prend les commandes d'Orange Cameroun

La Camerounaise Elisabeth Medou Badang a été nommée au poste de directeur général d'Orange Cameroun, en remplacement du Français Jean Bardet. Titulaire d'une maîtrise en finance et comptabilité, elle a officiellement pris ses fonctions à la tête d'Orange Cameroun le 2 décembre 2013. Avant cette nomination, Elisabeth Medou était Chief Executive Officer (CEO) à Orange Botswana, poste qu'elle avait rejoint en 2010 alors qu'elle occupait déjà les fonctions de directeur général adjoint à Orange Cameroun.

Sous son impulsion, peut-on lire sur le site Internet de l'ambassade de France à Gaborone, Orange Botswana « *a engrangé trois points de rentabilité en deux ans et multiplié lesancements de services innovants, tout en contribuant au développement du pays, notamment au travers de partenariats avec l'Université du Botswana, du soutien à des organisations communautaires de lutte contre le SIDA, ou du développement de l'accès aux télécommunications pour le plus grand nombre* ». Ancienne cadre chez Proparco, institution financière filiale de l'Agence française de développement (AFD), Elisabeth Medou est arrivée à Orange Cameroun, à l'époque connue sous le nom de Mobilis, en 1999. Elle occupait alors le poste de directeur administratif et financier. Elisabeth Medou est chevalier de l'Ordre national du Mérite français. Suite à un décret signé le 1er juillet 2013 par le chef de l'Etat



français, François Hollande, cette Camerounaise a reçu sa décoration des mains d'Anne de la Blache, ambassadeur de France au Botswana, le 20 septembre 2013.

A cette occasion, la Camerounaise a été présentée comme « *une figure de proue des télécommunications en Afrique* », dont « *les compétences et la vision managériale* » sont éprouvées au sein du groupe Orange. Il lui incombe désormais la tâche de

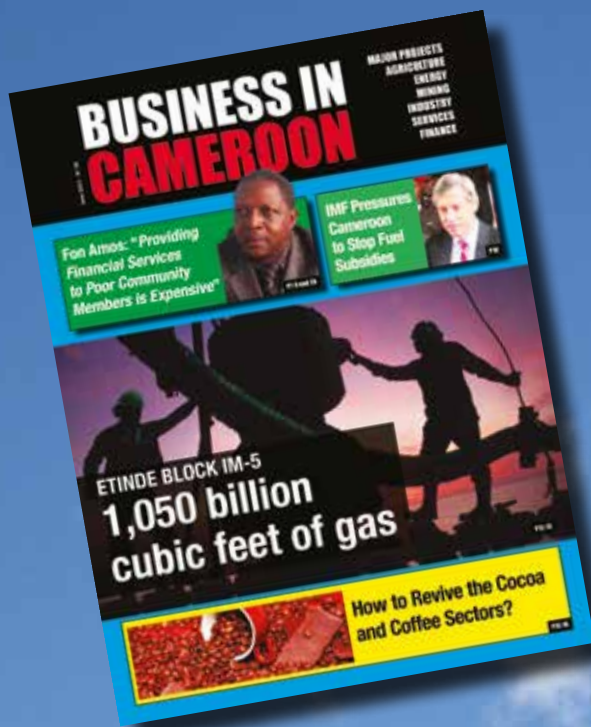
mieux positionner Orange Cameroun sur un marché de la téléphonie mobile qui va non seulement accueillir en 2014 un troisième opérateur (Viettel), unique détenteur de la licence 3G jusqu'ici, mais

A cette occasion, la Camerounaise a été présentée comme « une figure de proue des télécommunications en Afrique », dont « les compétences et la vision managériale » sont éprouvées au sein du groupe Orange.

aussi qui est actuellement dominé par MTN Cameroun, avec plus de 8 millions d'abonnés sur les 13 millions recensés par l'ART en mars 2013.

Brice R. Mbodiam

Participez à l'édification du Cameroun de demain



Chaque mois, découvrez les avancées
économiques du Cameroun



Les magazines *Business in Cameroon* et *Investir au Cameroun* sont offerts gratuitement

- Ambassades et relais diplomatiques du Cameroun
- Salons VIP des aéroports de Paris, Londres et Bruxelles
- Salons des compagnies d'affaires du Bourget
- En Business Class sur Brussels Airlines
- Dans les ministères et hôtels d'affaire du Cameroun



INVESTIR AU CAMEROUN .COM

Retrouvez chaque
jour l'actualité
économique du
Cameroun



L'APPLICATION SUR IPHONE, IPAD ET ANDROID

